

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Safran**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Safran

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Safran,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Safran relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol

Notes annexes aux comptes consolidés 3.g, 4.a et 7.

<b>Risque identifié</b>	<p>Le groupe est engagé auprès de certains de ses clients dans des contrats pluriannuels de maintenance et support des moteurs rémunérés à l'heure de vol.</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 3.g et 4.a aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires sur ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts totaux à encourir. Le cas échéant, les pertes sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.</p> <p>Les estimations des marges prévisionnelles des contrats sont régulièrement mises à jour par la direction. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et paramètres contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également l'utilisation d'estimations entrant dans le calcul du degré d'avancement de la réalisation.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol comme un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité des marges à terminaison de ces contrats aux estimations et hypothèses retenues par la direction.</p>
<b>Notre réponse</b>	<p>Dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion aéronautique et spatiale) qui regroupe les contrats à l'heure de vol les plus significatifs, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance des procédures relatives aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts des contrats à terminaison ;</li><li>▶ testé les contrôles clés relatifs aux coûts encourus sur les contrats servant de base au calcul du pourcentage d'avancement et à la reconnaissance du chiffre d'affaires ;</li><li>▶ confirmé auprès de la société la prise en compte des derniers modèles techniques et économiques qui permettent d'appréhender le comportement du moteur en vol et de déterminer le plan de dépose en atelier de réparation ;</li><li>▶ rencontré, pour une sélection de contrats significatifs, les contrôleurs de gestion en charge du suivi des business plans par contrat, et apprécié les estimations du chiffre d'affaires et des coûts des contrats à terminaison, y compris le niveau d'aléas retenu, en particulier par comparaison des coûts encourus à date avec les estimations antérieures ;</li><li>▶ analysé, pour une sélection de contrats significatifs, les évolutions contractuelles et leur prise en compte dans les business plans ;</li></ul>

- ▶ apprécié la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement du chiffre d'affaires avec les normes comptables applicables.

## ■ Passifs sur contrats : garanties de fonctionnement et provisions sur contrats commerciaux

Notes annexes aux comptes consolidés 3.s, 4.a, 4.b, 21 et 25.

<p><b>Risque identifié</b></p>	<p>Dans le cadre de ses relations contractuelles, le groupe peut être amené à comptabiliser des passifs au titre d'engagements contractuels pris en matière de garantie ou au titre de réclamations reçues des clients notamment dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion aéronautique et spatiale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les passifs comptabilisés en matière de garanties de fonctionnement couvrent les décaissements futurs jugés probables au titre des différentes garanties de fonctionnement que le groupe a accordées à ses clients sur le matériel vendu. Le montant de ces garanties est déterminé sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique en intégrant la fréquence et le coût estimé des réparations probables ;</li> <li>▶ les provisions sur contrats commerciaux correspondent aux provisions constituées à la suite des réclamations reçues des clients ou pour tenir compte de l'exposition du groupe à des pénalités contractuelles. Le montant des provisions est déterminé par la direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.</li> </ul> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des montants en jeu, de la complexité des hypothèses sous-tendant les estimations et du niveau de jugement de la direction requis pour la détermination de ces provisions.</p>
<p><b>Notre réponse</b></p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques relatifs à ses engagements contractuels dans la filiale Safran Aircraft Engines.</p> <p>Pour les risques les plus significatifs identifiés, nous avons pris connaissance de l'analyse effectuée par la direction, ainsi que de la documentation correspondante et des consultations écrites des conseils externes, le cas échéant. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous entretenir avec la direction des principaux programmes pour apprécier le caractère exhaustif des provisions comptabilisées par rapport aux risques qualité connus ;</li> <li>▶ étudier avec la direction les principales causes ainsi que les principaux scénarios de correction des problèmes techniques identifiés, concernant les risques significatifs ;</li> <li>▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées au titre de ces risques ;</li> <li>▶ rapprocher les hypothèses utilisées pour chiffrer les engagements pris en matière de garanties avec les dossiers techniques et avec les données historiques ;</li> <li>▶ apprécier le coût estimé des réparations retenu pour l'estimation des engagements pris au titre des garanties, en particulier par comparaison avec les données historiques observées ;</li> <li>▶ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués et rapprocher les données d'entrée aux données contractuelles le cas échéant ;</li> <li>▶ apprécier la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement des passifs contractuels identifiés avec la norme IFRS 15 ;</li> </ul>

- ▶ rapprocher les montants comptabilisés au titre des réclamations clients avec les demandes formulées par lesdits clients et avec les estimations faites par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives à ces passifs sur contrats présentés en notes annexes aux comptes consolidés.

## ■ valorisation et exhaustivité des instruments dérivés de change

Notes annexes aux comptes consolidés 3.f, 3.w et 32

<p><b>Risque identifié</b></p>	<p>La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique est libellée en dollars américains. L'excédent net des recettes sur les dépenses libellées en dollars s'est élevé à 9 milliards de dollars pour 2022. Afin de protéger sa rentabilité opérationnelle contre les variations de la parité euro/dollar, le groupe met en œuvre une politique de gestion de son exposition au dollar qui s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments dérivés de change visant à ne pas descendre en deçà d'un objectif de cours couvert, sur un horizon de couverture de trois à quatre ans. Dans ce cadre, les principaux produits utilisés sont des ventes à terme, ainsi que des options de change (accumulateurs, combinaison d'instruments optionnels, chacun avec ou sans barrières désactivantes). Les instruments optionnels sont utilisés pour améliorer le cours couvert, dans un objectif de préserver la performance économique du groupe.</p> <p>Au bilan, le portefeuille d'instruments dérivés est valorisé en juste valeur, conformément à la norme IFRS 9, soit un actif de 540 millions d'euros et un passif de 5 848 millions d'euros au bilan du groupe au 31 décembre 2022. La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les évaluateurs.</p> <p>Au compte de résultat, compte tenu de la nature des instruments utilisés, le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture telle que définie par IFRS 9. En conséquence, la totalité de la variation de juste valeur du portefeuille de dérivés de change sur l'exercice est comptabilisée en résultat financier. Sur l'exercice 2022, cette variation enregistrée en résultat financier s'élève à (4 225) millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation et l'exhaustivité des instruments dérivés de change est un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe, de la complexité des modèles de valorisation et du volume d'instruments traités.</p>
<p><b>Notre réponse</b></p>	<p>Nous avons pris connaissance de la stratégie de change retenue par le groupe et nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 32 des annexes aux comptes consolidés.</p> <p>Dans le cadre de notre prise de connaissance des procédures de contrôle interne, nous avons étudié les procédures mises en place par la direction en matière d'autorisation, de souscription et d'enregistrement des opérations de marché. Nous avons également testé l'efficacité des contrôles clés informatiques relatifs aux applications utilisées par le département Trésorerie, et ce y compris leur interface avec la comptabilité.</p> <p>Nos travaux relatifs aux instruments dérivés de change ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ contrôler le rapprochement effectué par le groupe entre le portefeuille de dérivés du groupe et les déclarations des contreparties bancaires pour analyser l'exhaustivité des opérations ;</li> <li>▶ contrôler qu'il n'existe pas d'écart significatif entre les valorisations des dérivés effectuées par le groupe et les valorisations transmises par les contreparties bancaires ;</li> </ul>

- ▶ procéder à une contre-valorisation d'un échantillon représentatif du portefeuille d'instruments dérivés ;
- ▶ contrôler l'information donnée en annexe des comptes consolidés et prendre connaissance de la communication financière relative au change.

## ■ Tests de perte de valeur des actifs incorporels (écarts d'acquisition et programmes) et des participations significatives comptabilisées par mise en équivalence

Notes annexes aux comptes consolidés 3.c, 3.j, 3.m, 4.a, 12, 13 et 17

<b>Risque identifié</b>	<p>Dans le cadre de sa création puis de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe, y compris des prises de participations dans des sociétés mises en équivalence, ce qui s'est traduit par la reconnaissance d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels relatifs à des programmes aéronautiques. Le groupe capitalise également des frais de développement lorsque les critères nécessaires, tels que décrits au paragraphe 3.m des notes annexes aux comptes consolidés, sont démontrés.</p> <p>Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur et sinon au moins une fois par an au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Les participations significatives comptabilisées par mise en équivalence font également l'objet d'un test de perte de valeur quand un indice de perte de valeur est identifié. La direction procède également à des tests de perte de valeur des actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques et frais de développement capitalisés) à chaque clôture annuelle avant la phase d'amortissement ou en cas d'événements ou de circonstances entraînant un risque de perte de valeur.</p> <p>Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus des UGT ou des projets et programmes auxquels sont rattachés les actifs testés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 4 994 millions d'euros et le montant total des autres immobilisations incorporelles s'élève à 8 096 millions d'euros, dont 447 millions d'euros relatifs aux programmes aéronautiques et 3 923 millions d'euros relatifs aux frais de développement capitalisés. La valeur des participations comptabilisées par mise en équivalence s'élève à 1 974 millions d'euros au 31 décembre 2022.</p> <p>Nous avons considéré que les tests de perte de valeur de ces actifs incorporels et des participations significatives comptabilisées par mise en équivalence sont un point clé de l'audit en raison de leur contribution significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite des estimations structurantes de la direction.</p>
<b>Notre réponse</b>	<p>Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. Nos travaux ont consisté en particulier à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ rapprocher les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT, chaque programme et chaque participation mise en équivalence significative avec les actifs nets enregistrés au bilan ;</li> <li>▶ analyser les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction dans la détermination des projections des flux de trésorerie, notamment en rapprochant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les volumes et les cadences associés aux produits vendus avec les informations et les prévisions diffusées par les principaux donneurs d'ordres et parties prenantes significatives et des analyses de la direction sur le marché à long terme ;</li> </ul> </li> </ul>

- ▶ les hypothèses de taux de croissance retenus pour la projection des flux avec les analyses externes disponibles ;
- ▶ les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT avec le taux de rémunération attendu par des participants au marché pour des activités similaires avec un expert en évaluation intégré dans notre équipe d'audit ;
- ▶ comparer les flux de trésorerie futurs aux dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de plan moyen terme ;
- ▶ comparer les analyses de sensibilité de la valeur d'utilité effectuées par la direction à une variation raisonnablement possible des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Safran par l'assemblée générale du 28 mai 2008 pour le cabinet MAZARS et celle du 27 mai 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 24 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme de Pastors

Philippe Berteaux

**Comptes consolidés du  
Groupe au 31 décembre  
2022**

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	7	<b>15 133</b>	<b>19 523</b>
Autres produits	8	373	440
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>15 506</b>	<b>19 963</b>
Production stockée		( 199)	1 204
Production immobilisée		372	382
Consommations de l'exercice	8	(7 999)	(11 724)
Frais de personnel	8	(4 919)	(5 792)
Impôts et taxes		( 257)	( 290)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	8	(1 509)	(1 174)
Dépréciations d'actifs	8	78	( 252)
Autres produits et charges opérationnels courants	8	156	103
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	17	40	73
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 269</b>	<b>2 493</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	8	( 405)	( 450)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>864</b>	<b>2 043</b>
Coût de la dette nette		( 85)	( 56)
Résultat financier lié au change		( 497)	(5 072)
Autres charges et produits financiers		( 14)	( 35)
<b>Résultat financier</b>	9	<b>( 596)</b>	<b>(5 163)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>268</b>	<b>(3 120)</b>
Produit (charge) d'impôts	10	( 200)	694
<b>Résultat de la période</b>		<b>68</b>	<b>(2 426)</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère		43	(2 459)
aux participations ne donnant pas le contrôle		25	33
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	11		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,10	( 5,76)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,10	( 5,76)

## Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
<b>Résultat net de la période</b>		<b>68</b>	<b>(2 426)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		<b>505</b>	<b>345</b>
Ecart de conversion		470	299
Réévaluation des instruments de couverture		11	25
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global		(5)	(7)
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	17	29	28
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		<b>131</b>	<b>146</b>
Ecart actuariel sur engagements retraites et assimilés	26.c	154	144
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		(38)	(37)
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		15	39
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>636</b>	<b>491</b>
<b>Total du résultat global pour la période</b>		<b>704</b>	<b>(1 935)</b>
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		670	(1 973)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		34	38

Au 31 décembre 2022, les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de conversion comprennent :

- Un montant de 299 millions d'euros (467 millions d'euros au 31 décembre 2021) correspondant aux écarts de conversion de la période sur les sociétés étrangères ;
- Aucun écart de conversion de la période (3 millions d'euros au 31 décembre 2021) sur des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21.

Au 31 décembre 2022, les autres éléments du résultat global relatifs à la réévaluation des instruments de couverture correspondent à la variation de juste valeur de deux instruments de couverture de flux de trésorerie futurs d'intérêts des billets non garantis de premier rang à compter de la fin du premier trimestre 2019 pour le premier et à compter de juillet 2020 pour le second pour un montant de 25 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2021). Le solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs en cours est de 23 millions d'euros (cf. Variation des capitaux propres consolidés).

Conformément à IAS 19 révisée, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat. Au 31 décembre 2022, les écarts actuariels sur engagements retraites s'élèvent à 144 millions d'euros (154 millions d'euros au 31 décembre 2021). Cette variation découle des changements d'hypothèses financières (cf. Note 26 - Avantages au personnel).

Les autres éléments du résultat global relatifs aux sociétés mises en équivalence (nets d'impôt) comprennent (cf. Note 17 - Participations comptabilisées par mise en équivalence) :

- un montant de 29 millions d'euros correspondant aux écarts de change de la période sur les co-entreprises étrangères (35 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- un montant de (1) millions d'euros relatif aux couvertures de flux de trésorerie des co-entreprises ((6) millions d'euros au 31 décembre 2021) ; et
- un montant de 39 millions d'euros d'écarts actuariels sur engagements de retraite et assimilés des co-entreprises (15 millions d'euros au 31 décembre 2021).

## Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
Ecart d'acquisition	12	5 068	4 994
Immobilisations incorporelles	13	8 382	8 096
Immobilisations corporelles	14	3 937	3 847
Droits d'utilisation	15	606	566
Actifs financiers non courants	16	688	752
Participations comptabilisées par mise en équivalence	17	1 969	1 974
Dérivés actifs non courants	32	23	18
Impôts différés actifs	10	449	1 576
Autres actifs financiers non courants		11	8
<b>Actifs non courants</b>		<b>21 133</b>	<b>21 831</b>
Actifs financiers courants	16	104	242
Dérivés actifs courants	32	705	540
Stocks et en cours de production	18	5 063	6 408
Coûts des contrats	19	552	664
Créances clients et autres débiteurs	20	6 504	7 904
Actifs sur contrat	21	1 853	1 982
Actifs d'impôts exigibles	10	555	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	5 247	6 687
<b>Actifs courants</b>		<b>20 583</b>	<b>24 785</b>
Actifs destinés à être cédés	33	-	212
<b>Total actif</b>		<b>41 716</b>	<b>46 828</b>
<b>PASSIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
Capital émis	24	85	85
Réserves	24	12 713	12 785
Résultat de l'exercice		43	(2 459)
<b>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>12 841</b>	<b>10 411</b>
<b>Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)</b>		<b>429</b>	<b>455</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>13 270</b>	<b>10 866</b>
Provisions	25	1 798	1 549
Dettes soumises à des conditions particulières	27	327	302
Passifs financiers non courants portant intérêts	28	5 094	5 378
Dérivés passifs non courants	32	8	18
Impôts différés passifs	10	1 275	1 164
Autres passifs financiers non courants	30	116	75
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 618</b>	<b>8 486</b>
Provisions	25	1 058	1 018
Passifs financiers courants portant intérêts	28	1 720	1 277
Fournisseurs et autres créditeurs	29	4 950	6 298
Passifs sur contrat	21	10 141	12 756
Passifs d'impôts exigibles	10	109	105
Dérivés passifs courants	32	1 788	5 848
Autres passifs financiers courants	30	62	125
<b>Passifs courants</b>		<b>19 828</b>	<b>27 427</b>
Passifs destinés à être cédés	33	-	49
<b>Total passif</b>		<b>41 716</b>	<b>46 828</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Réévaluation des instruments de couverture	Ecart de conversion	Autres réserves	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Résultat net instruments de retraite	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
<b>31.12.2020</b>	<b>85</b>	<b>4 688</b>	<b>( 36)</b>	<b>( 13)</b>	<b>( 158)</b>	<b>7 735</b>	<b>( 571)</b>	<b>352</b>	<b>307</b>	<b>12 389</b>	<b>401</b>	<b>12 790</b>
Résultat global de la période	-	-	-	11	499	( 6)	170	43	( 47) (a)	670	34	704
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	( 14)	-	-	( 42)	-	-	-	( 56)	-	( 56)
Dividendes	-	-	-	-	-	( 183)	-	-	-	( 183)	( 5)	( 188)
OCEANE 2021-2028	-	-	-	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Rachat OCEANE 2023	-	-	-	-	-	( 50)	-	-	-	( 50)	-	( 50)
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	352	-	( 352)	42	42	( 1)	41
<b>31.12.2021</b>	<b>85</b>	<b>4 688</b>	<b>( 50)</b>	<b>( 2)</b>	<b>341</b>	<b>7 835</b>	<b>( 401)</b>	<b>43</b>	<b>302</b>	<b>12 841</b>	<b>429</b>	<b>13 270</b>
Résultat global de la période	-	-	-	25	327	( 1)	193	(2 459)	( 58) (a)	(1 973)	38	(1 935)
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	( 260)	-	-	( 6)	-	-	-	( 266)	-	( 266)
Dividendes	-	-	-	-	-	( 213)	-	-	-	( 213)	( 12)	( 225)
OCEANE 2021-2028	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat OCEANE 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	43	-	( 43)	22	22	-	22
<b>31.12.2022</b>	<b>85</b>	<b>4 688</b>	<b>( 310)</b>	<b>23</b>	<b>668</b>	<b>7 658</b>	<b>( 208)</b>	<b>(2 459)</b>	<b>266</b>	<b>10 411</b>	<b>455</b>	<b>10 866</b>

(a) Le résultat global 2022 (propriétaire de la mère) de (58) M€ se décompose en un effet d'impôt sur les écarts actuariels de (51) M€ et un effet d'impôt sur les écarts de change de (7) M€ (en 2021 ces effets représentaient respectivement (42) M€ et (5) M€)



## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2022
<b>I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		43	(2 459)
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		1 642	1 615
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	17	702	11
Variation de juste valeur des dérivés de change et de taux d'intérêt (2)	32	538	4 207
Résultat de cession d'éléments d'actifs		(57)	289
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		25	33
Autres (3)		(707)	(880)
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>2 186</b>	<b>2 816</b>
Variation nette des stocks et en-cours de production		296	(1 545)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation		(53)	(81)
Variation des coûts des contrats		(43)	(118)
Variations des actifs et passifs sur contrat		131	2 451
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs		(81)	22
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>250</b>	<b>729</b>
<b>TOTAL I</b>		<b>2 436</b>	<b>3 545</b>
<b>II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Capitalisation des frais de R&D (4)	13	(316)	(283)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles (5)		(53)	(98)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles (6)		(387)	(498)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités		(33)	(490)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		263	248
Encaissements / décaissements nets sur titres de participations et prêts (7)		(212)	(167)
Autres variations		-	-
<b>TOTAL II</b>		<b>( 738)</b>	<b>(1 288)</b>
<b>III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Variation de capital - propriétaires de la société mère		1	-
Variation de capital - participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	24.b	(73)	(270)
Remboursement d'emprunts (8)	28	(1 367)	(654)
Nouveaux emprunts (9)	28	2 146	510
Variation des avances remboursables	27	(12)	(17)
Variation des financements court terme	28	(775)	(159)
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	24.e	(183)	(213)
Dividendes versés - participations ne donnant pas le contrôle		(5)	(12)
<b>TOTAL III</b>		<b>(268)</b>	<b>(815)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>		<b>70</b>	<b>(2)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>I+II+III+IV</b>	<b>1 500</b>	<b>1 440</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 747	5 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22	5 247	6 687
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 500</b>	<b>1 440</b>

(1) Dont au 31 décembre 2022 : 1 373 M€ d'amortissements (1 380 M€ au 31 décembre 2021), 411 M€ de dépréciations (91 M€ au 31 décembre 2021) et (169) M€ de provisions (171 M€ au 31 décembre 2021).

(2) Dont au 31 décembre 2022 : 4 225 M€ au titre de dérivés de change (533 M€ au 31 décembre 2021) cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés.

(3) Dont au 31 décembre 2022 : annulation d'un produit d'impôts différés sur variation de juste valeur des dérivés de change (1 163) M€ ((138) M€ au 31 décembre 2021), annulation de la charge d'impôts 469 M€ (338 M€ au 31 décembre 2021), impôts payés (233) M€ ((302) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2021), intérêts versés (87) M€ ((79) M€ au 31 décembre 2021), intérêts reçus 38 M€ (14 M€ au 31 décembre 2021).

(4) Dont au 31 décembre 2022 (5) M€ d'intérêts capitalisés ((5) M€ au 31 décembre 2021).

(5) Dont au 31 décembre 2022 : (103) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((173) M€ au 31 décembre 2021), 2 M€ de produit de cession (14 M€ de produit de cession au 31 décembre 2021), 5 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations (112 M€ au 31 décembre 2021) et (2) M€ de variation de créances sur cessions d'immobilisations ((6) M€ au 31 décembre 2021).

(6) Dont au 31 décembre 2022 : (547) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((443) M€ au 31 décembre 2021), 7 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations (1 M€ au 31 décembre 2021), 38 M€ de produits de cession (55 M€ au 31 décembre 2021) et 4 M€ de variation de créances sur cessions d'immobilisations (0 M€ au 31 décembre 2021).

(7) Dont au 31 décembre 2022 : 100 M€ de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie (200 M€ au 31 décembre 2021).

(8) Dont au 31 décembre 2022 : (470) M€ au titre du remboursement de l'USPP tranche 2.

(9) Dont au 31 décembre 2022 : 500 M€ au titre du tirage du prêt BEI.

# **Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial-Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'administration du 16 février 2023 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2022. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

## **Note 1 - Situation au regard des événements 2022**

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les aviateurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que Safran a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, le Groupe a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

Le Groupe a remporté un grand nombre de commandes de moteurs, d'équipements, de sièges et de multiples contrats de support et services.

### **1.a. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE**

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités du Groupe.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises en Russie et avec ses partenaires russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont les suivantes :

- La fourniture de moteurs, d'équipements et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226 ;
- Les activités de services pour les moteurs CFM équipant environ 500 avions A320 et Boeing 737 opérés par les compagnies aériennes russes ;
- Les lancements Soyouz opérés par Arianespace et Starsem ;
- Les moteurs de location installés sur des avions en Russie ou montés sur des avions russes.

La suspension de toutes les exportations commerciales (produits et services) vers la Russie et de l'ensemble des opérations dans ce pays représente une perte d'activité d'environ 2 % du chiffre d'affaires.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité du Groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan.

Le résultat non courant mentionné dans la Note 8 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel inclut essentiellement les pertes de valeur y compris pour les sociétés mises en équivalence, les plus ou moins-values de cessions d'activité, les coûts de transaction et les coûts de restructuration, sans changement par rapport aux exercices précédents.

## ACTIFS ET PASSIFS

Le Groupe a conduit une analyse sur tous ses autres actifs corporels et incorporels (frais de développements, programmes) au regard du conflit russo-ukrainien. Des tests de dépréciation ont été menés sur les actifs qui peuvent présenter un indice de perte de valeur. Safran a déprécié certains actifs incorporels pour (68) millions d'euros.

Safran a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater des dépréciations sur des stocks pour (18) millions d'euros, sur des créances clients pour (5) millions d'euros, ainsi que des provisions pour exécution de commandes fournisseurs pour (14) millions d'euros.

## PARTICIPATIONS

Safran est exposé indirectement au titre de ses sociétés mises en équivalence comme suit :

- Son partenariat dans la JV ArianeGroup :  
ArianeGroup a versé et reçu des acomptes au titre du programme Soyouz pour lequel Roscosmos a pris la décision de suspendre les lancements des fusées opérés par Arianespace. Des négociations au titre des acomptes reçus avec les clients ont eu lieu et des accords ont été trouvés avec la majorité d'entre eux sur le second semestre 2022 ;
- Son partenariat dans Shannon Engine Support avec AerCap :  
Des moteurs de location CFM56 et LEAP sont bloqués en Russie. La quote-part de résultat net de Shannon Engine Support, intégrée dans le résultat opérationnel courant du Groupe au 31 décembre 2022, comprend une dépréciation d'actifs pour un montant de (23) millions d'euros.

Safran a conduit une revue de ses autres participations dans des sociétés portant des activités en Russie et a comptabilisé en résultat financier :

- Une dépréciation de titres de participations pour (34) millions d'euros ;
- Une dépréciation des prêts rattachés à ces participations pour (14) millions d'euros.

### **1.b. INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE**

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

### **1.c. LIQUIDITES ET FINANCEMENTS**

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 6 687 millions d'euros.

Tirant parti de sa position de liquidité et de la résilience de son activité, le Groupe s'était engagé en 2021 dans un processus de notation financière et avait obtenu le 25 février 2021 sa première notation de crédit long terme auprès de Standard & Poor's qui lui avait attribué une note de BBB+ avec une perspective stable.

Le 29 avril 2022, Standard & Poor's a revu la perspective de cette notation BBB+ de stable à positive. Le 2 décembre 2022, Standard & Poor's a porté la notation à A- avec une perspective stable.

Par ailleurs, le 28 octobre 2022, Safran a annoncé que la société rachèterait jusqu'à 9,4 millions de ses propres actions (environ 2,2% de son capital) afin d'éliminer le risque potentiel de dilution lié à ses obligations convertibles (OCEANE) venant à échéance en 2027. A cet effet, Safran a déjà procédé au rachat de près de 2,4 millions d'actions en novembre et décembre 2022 pour un montant de 275 millions d'euros.

Le 13 janvier 2023, Safran a conclu une convention avec un prestataire de services d'investissement pour la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de rachat pour satisfaire aux obligations découlant de ses obligations convertibles venant à maturité en 2027. Suivant les termes de cette convention, Safran achètera des actions ordinaires pour un montant maximum de 650 millions d'euros à compter du 16 janvier 2023 et au plus tard le 31 mars 2023.

### **Note 2 - Impacts financiers des changements climatiques**

Dans le contexte économique incertain de l'année 2022, Safran a su dérouler ses objectifs sur sa stratégie environnementale.

En 2022, Safran a inauguré deux sites majeurs pour la décarbonation de l'aéronautique : le premier, à Créteil, consacré à l'électrification des aéronefs, et le second, situé dans les environs de Bordeaux, qui est le pôle d'excellence de fabrication additive du Groupe. Safran maintiendra cette dynamique en 2023 et continuera à augmenter ses investissements en R&T afin de développer les technologies clés pour l'aviation décarbonée.

En lien avec sa raison d'être, Safran s'est engagé dans une démarche volontariste de réduction de son empreinte carbone en se dotant en 2022 d'objectifs ambitieux pour les différentes catégories d'émissions liées à son activité :

- Réduction de 30 % des émissions de ses opérations (Scopes 1 & 2) entre 2018 et 2025, et de 50 % entre 2018 et 2030. Ces objectifs permettent de s'inscrire dans une trajectoire de réduction d'émissions compatibles avec un réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle ;
- Réduction des émissions (Scope 3) liées à l'usage de ses produits de 42,5 % par siège.kilomètre d'ici 2035 par rapport à 2018 ;

- Mobilisation de ses 400 principaux fournisseurs afin de les engager dans le respect de l'Accord de Paris qui vise un réchauffement nettement inférieur à 2°C, et si possible limité à 1,5 °C ;

Ces objectifs ont été validés par l'organisme indépendant Science Based Targets initiative (SBTi).

La validation de SBTi atteste que les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre fixés par Safran sont compatibles avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, décidés lors de la COP21 en décembre 2015.

Les comptes du Groupe intègrent ces enjeux liés au changement climatique.

Le Groupe considère à date que ses engagements pris en matière de transition vers une économie bas carbone n'emportent pas de conséquences significatives sur ses comptes en dehors de ses dépenses en matière de R&T.

- **Evaluation des actifs**

Les hypothèses de croissance du trafic aérien retenues par la direction dans la stratégie et le plan à moyen à terme du Groupe (+ 3,1% des *Revenue Passenger Kilometer*, soit le trafic passagers, en moyenne par an sur les vingt prochaines années) prennent en compte les tendances liées à la décarbonation observées ces dernières années (montée des préoccupations environnementales, surtout en Europe, conduisant à des projets de réglementation susceptibles de ralentir la croissance du trafic).

Le taux de croissance à l'infini de 2,5% retenu pour la détermination de la valeur terminale des UGTs (cf. Note 12 - Ecart d'acquisition) est donc prudent par rapport aux hypothèses de marché utilisées par le Groupe et cohérent avec le scénario climatique de référence de l'AIE.

- **Actifs corporels – Investissements**

Pour répondre aux exigences de décarbonation, le Groupe est en cours de contractualisation pour l'installation de centrales photovoltaïques sur plusieurs sites français.

Des filiales étrangères du Groupe sont déjà équipées de centrales photovoltaïques. Dans ce contexte, Safran a inauguré en octobre 2022 une centrale photovoltaïque sur le site de Suzhou en Chine, d'une puissance de 3,8 mégawatts. Au Maroc, Safran a inauguré en décembre 2022 une centrale solaire sur le site de Casablanca, d'une capacité de 1,7 mégawatt qui couvrira plus de 20 % de la consommation annuelle du site pour une économie de 2 000 tonnes de CO2 par an.

Par ailleurs, Safran a mis en place un prix interne du carbone pour ses projets d'investissements, sous la forme d'un prix directeur de 80 \$/tCO2, afin de favoriser l'arbitrage en faveur de solutions intégrant des actions de décarbonation. Ce prix, utilisé pour l'évaluation économique des investissements, n'induit pas de flux financiers et n'a pas d'impact dans les comptes.

Suite à des travaux d'analyse, les dates de fin de durée d'amortissement des principaux actifs n'ont pas lieu d'être révisées ; elles sont conformes aux hypothèses retenues dans le plan à moyen terme élaboré au second semestre 2022.

- **Passifs et Engagements reçus**

Safran et la Banque Européenne d'Investissement ont signé le 4 mars 2021 un contrat de prêt de 500 millions d'euros tiré en totalité le 21 février 2022 pour 10 ans (échéance février 2032). Ce prêt vient financer une partie des activités de recherche du Groupe sur des systèmes de propulsion innovants pour la prochaine génération d'avions commerciaux monocouloirs, étape clé de sa feuille de route vers un transport aérien décarboné à l'horizon 2050.

Par ailleurs, le 4 mai 2022, Safran a signé la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable (RCF) non-tirée de 2 milliards d'euros à échéance mai 2027 et assortie de deux options d'extension successives d'une année chacune qui n'ont pas encore été exercées. Les conditions financières de cette ligne sont indexées sur la satisfaction par le Groupe de deux critères de développement durable : émissions de CO2 (scope 1 et 2) et proportion de femmes parmi les cadres dirigeants. Cette nouvelle ligne vient en remplacement de la ligne de 2,52 milliards d'euros mise en place en décembre 2015, qui venait à échéance en décembre 2022 et à laquelle il a été mis un terme par anticipation simultanément à la mise en place de la nouvelle ligne.

- **Recherche et Technologie**

Les priorités environnementales R&T de Safran s'inscrivent pleinement dans les priorités du plan de relance français visant un avion bas-carbone à horizon 2035.

En juillet 2022, Safran et GE Aerospace ont conclu un accord avec Airbus pour réaliser un démonstrateur en vol testant l'architecture de moteur « open fan » de CFM. Safran vise une rupture en termes de consommation, avec un moteur apportant un gain de consommation de plus de 20 % par rapport au LEAP (lui-même 15 % plus efficace que le CFM56, moteur de précédente génération), pouvant fonctionner avec 100 % de carburants durables aériens et compatible avec les technologies de rupture à venir sur l'hydrogène.

Safran réalise d'autres travaux de R&T pour réduire l'impact environnemental des autres produits du Groupe, au travers notamment de la réduction de leur masse, de l'électrification des systèmes de bord, ou encore de procédés de fabrication moins émetteurs de carbone ou consommateurs d'énergie. En 2022, Safran a notamment signé plusieurs accords pour équiper de ses moteurs électriques ENGINEUS™ les avions électriques ou hybrides des sociétés CAE, VoltAero, Diamond Aircraft et Aura Aero.

Ces coûts de R&T sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation sur les différentes lignes du compte résultat, les subventions sont enregistrées sur la ligne « autres produits ».

Les charges brutes de R&T 2022 sont de l'ordre de 710 M€ et sont majoritairement réalisées dans des projets visant à développer les technologies clés pour l'aviation décarbonée.

- **Contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable**

Safran travaille sur l'approvisionnement en énergie renouvelable de ses sites par des *Power purchase agreements* (PPA). Un contrat global d'achat d'énergie intégrant un taux minimum de renouvelable est en vigueur au Mexique. Le Groupe travaille à la signature de PPA et de VPPA (Virtual Power Purchase Agreement) dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis.

- **Echange de quotas de CO2 européen (EU-ETS)**

Seuls trois sites français sont concernés par le dispositif EU-ETS (European Union Emissions Trading System ou Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne). Ils représentent des émissions annuelles de gaz à effet de serre de quelques dizaines de milliers de tonnes de CO2. L'exposition du Groupe au dispositif EU-ETS est donc limitée.

En 2022, pour la première fois, Safran a acheté des crédits carbonés sur le marché pour un de ses sites français, les deux autres sites disposant encore d'allocations gratuites en nombre suffisant. Safran travaille par ailleurs à réduire la consommation de ses sites et faire évoluer leur approvisionnement vers des énergies renouvelables, ce qui réduirait encore l'impact du dispositif EU-ETS sur le Groupe.

### **Note 3 - Principes et méthodes comptables**

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

#### **Evolutions des principes et méthodes comptables**

##### ***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :***

- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » - Produits générés de la vente d'actifs avant la fin de la période d'utilisation prévue
- Amendements d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » - Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2020 (cycle 2018-2020)
- Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Référence au cadre conceptuel

Les textes applicables de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

##### ***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :***

Néant.

##### ***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :***

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Practice Statement 2 – Disclosure of Accounting Policies
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Dettes Non-courantes avec covenants
- Amendements d'IAS 8 « Définition des estimations comptables »
- Amendements d'IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction »
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » et d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence
- Amendements d'IFRS 16 « Contrats de location » - Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021
- Amendements d'IFRS 16 « Contrats de location » - Dette de location dans une transaction de cession-bail
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »



Les amendements d'IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants, d'IAS 1 sur les dettes non-courantes avec covenants, d'IAS28/IFRS10 et d'IFRS 16 n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait. Les autres ne sont pas appliqués de manière anticipée par le Groupe.

## **Principes et méthodes comptables**

### **a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

### **b) Consolidation**

#### **Règles de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale dès lors que leur contribution à certains agrégats consolidés est matérielle ou parce que leur activité est de nature stratégique pour le Groupe. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (approbation du budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations à assumer les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil. Le fait que le Groupe soit représenté au sein de l'organe de direction (Conseil d'administration...) de l'entité détenue est un indicateur de l'existence d'une influence notable.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par

exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat, dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. De plus, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

L'acquisition des titres entraînant l'obtention du contrôle exclusif sera comptabilisée conformément aux dispositions qui régissent les regroupements d'entreprises décrites en Note 3.c.

### Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes qui s'y rattachent.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actif à une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans l'opération conjointe, la coentreprise ou l'entreprise associée.

Dans le sens inverse, lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'un achat d'actif auprès d'une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, la quote-part du gain ou de la perte revenant au Groupe n'est reconnue dans les comptes consolidés qu'à la revente par la société intégrée globalement de cet actif à un tiers hors Groupe.

Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que l'opération conjointe intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

### **c) Regroupements d'entreprises**

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

### **Méthode de l'acquisition**

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de

juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;

- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises (clauses de complément de prix...) sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Seuls peuvent donner lieu à un ajustement du prix d'acquisition pendant le délai de douze mois les éléments qui auraient dû être pris en compte à la date d'acquisition, mais pour lesquels l'acquéreur ne disposait pas de toutes les informations à cette date.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

### **Ecart d'acquisition**

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou de participations dans des opérations conjointes, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Seuls les éléments éclairant la situation existant à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement en contrepartie des écarts d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en Note 3.m. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 3.m. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

#### **d) Activités abandonnées et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou

groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en activité destinée à être cédée. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées. Les actifs et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté.

En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;
- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

#### **e) Conversion des comptes exprimés en devises**

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

#### **f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change**

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (Note 3.w). Les avances et acomptes versés ou reçus, les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance sont maintenus au bilan à leur cours de comptabilisation initiale.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement où elles sont comptabilisées comme un élément du résultat de cession. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés sont détaillés en Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Conformément à IFRS 9, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem/Snecma et du fait que la plupart des instruments dérivés utilisés par le Groupe sont inéligibles en tant qu'instrument de couverture au sens d'IFRS 9, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

#### **g) Produits des activités ordinaires**

Les principales natures de contrats avec les clients recensées au sein du Groupe sont :

- ventes de moteurs 1<sup>ère</sup> monte, moteurs de rechange, équipements séries et pièces de rechange
- ventes de contrats de maintenance et de support de base installée
- ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« Time & Material »)
- ventes de contrats à éléments multiples
- ventes d'études.

Pour chacune de ces natures de contrats, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires en application d'IFRS 15 sont présentées ci-dessous.

Dans de rares cas, les effets d'une composante de financement seront également pris en compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors que celle-ci sera significative par rapport au prix de transaction du contrat.

#### **Ventes de moteurs 1<sup>ère</sup> monte, moteurs de rechange, équipements série et pièces de rechange**

Pour la vente de moteurs, d'équipements et de pièces de rechange, l'obligation de prestation est généralement définie au niveau de chaque bien individuel et non au niveau d'un lot de biens.

Des développements peuvent être réalisés en amont d'une production et faire l'objet d'un financement total ou partiel par le client.

Ces ventes de développements concernent essentiellement Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems et Aircraft Interiors.

Les développements financés par les clients qui sont indissociables de la production série ne constituent pas une obligation de prestation distincte. De ce fait, le financement de ces développements par les clients sera dans un premier temps comptabilisé au bilan en passifs sur contrat lors de leur encaissement puis intégralement constaté en chiffre d'affaires « série » au rythme de la livraison des biens.

A l'inverse, pour les développements financés qui constituent une obligation de prestation distincte, le financement est comptabilisé en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert du contrôle est à un moment précis ou à l'avancement des coûts lorsque le transfert de contrôle est en continu.

L'octroi d'une garantie étendue dans le cadre de la vente de moteurs ou d'équipements constitue une obligation de prestation distincte dès lors que cette garantie est un service complémentaire qui n'est pas accordé à tous les clients contrairement à la garantie standard. Dans ce cas, une quote-part du prix de transaction des moteurs ou équipements est allouée à cette garantie et est comptabilisé en passifs sur contrat.

Ce passif sur contrat sera repris et comptabilisé en chiffre d'affaires au rythme où les coûts de garantie seront supportés.

Le chiffre d'affaires comptabilisé pour chaque moteur, équipement ou pièce de rechange est net de toutes les remises accordées quelle que soit leur forme, y compris notamment les garanties à caractère de remise (garanties de performance portant sur le niveau de fiabilité, la consommation de carburant...) et les biens ou services accordés gratuitement qui ne constituent pas des obligations de prestation distinctes.

Lorsque ces biens ou services accordés gratuitement sont transférés au client avant la date de reconnaissance du chiffre d'affaires, ils sont comptabilisés au bilan en actifs sur contrat jusqu'à cette date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle de chaque bien qui intervient le plus souvent à la livraison, soit « à un moment précis ».

En cas de risque d'annulation de la transaction ou d'irrécouvrabilité de la créance connue dès l'origine du contrat, le chiffre d'affaires n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque le risque sera levé.

Lorsque le contrat se révèle déficitaire, une perte sur engagement de livraisons est comptabilisée (cf. Note 3.s).

Les acomptes reçus des clients sont enregistrés en passifs sur contrat lors de leur encaissement. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison des biens auxquels ils se rattachent.

#### Ventes de contrats de maintenance et de support de base installée

Certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs ou d'équipements. La facturation de ces contrats est basée sur le nombre d'heures de vol ou d'atterrissages des biens concernés par ces contrats.

Les différentes prestations rendues au sein de chacun de ces contrats constituent une obligation de prestation unique du fait de l'interdépendance existant entre elles dans le cadre de l'exécution de ces contrats.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever le contrat peuvent être évalués de façon fiable.

Le transfert du contrôle de ces prestations intervenant en continu, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé à l'avancement des coûts.

Tant que le résultat du contrat ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires ne sera reconnu qu'à hauteur des coûts encourus.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles (cf. Note 3.s).

Les modifications de contrat conduisent généralement à ne pas ajouter de biens ou services distincts au contrat initial. De ce fait, la ré-estimation du chiffre d'affaires qui en découle à cette date se traduit par un effet de rattrapage immédiat en résultat (méthode dite du « catch-up »).

Les montants facturés aux clients, et donc encaissés la plupart du temps, qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrat (produit constaté d'avance) à la clôture. A contrario, le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré au bilan en actifs sur contrat à la clôture.

#### Ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« time & material »)

Ces prestations qui portent sur des moteurs ou des équipements sont en général de courte durée.

Elles constituent une obligation de prestation unique.

Le chiffre d'affaires est reconnu une fois la réparation terminée, à un moment précis.

#### Ventes de contrats à éléments multiples

Les contrats à éléments multiples sont des contrats qui intègrent la vente d'un développement spécifique, la vente de biens et aussi la vente de prestations de services.

Il convient d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation distinctes et de déterminer, pour chaque obligation, la date de transfert de contrôle.

En général, pour ces contrats :

- Le développement spécifique ou les travaux d'adaptation réalisés pour un contrat et un client donnés ne constituent pas une obligation de prestation distincte car ils sont indissociables de la production série. Les coûts associés au développement et à l'installation sont initialement comptabilisés à l'actif en « coûts des contrats », si recouvrables, puis comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat ;
- Le financement reçu du client pour ce développement ou ces travaux d'adaptation est enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation du contrat ;
- Le chiffre d'affaires relatif à la production série et aux prestations de services est reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

#### Ventes d'études

Ces ventes sont présentes dans tous les secteurs du Groupe. Chaque étude à réaliser constitue en général une obligation de prestation distincte car le contrôle du développement est transféré au client, souvent par le biais du transfert de la propriété intellectuelle.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis.

L'application d'IFRS 15 peut conduire à la reconnaissance au bilan d'actifs et passifs sur contrat et de coûts des contrats:

- Un actif sur contrat traduit le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange d'un bien ou d'une prestation pour lesquels le transfert de contrôle a été réalisé lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. On y retrouve essentiellement les montants liés au chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation. Un actif de contrat est déprécié, le cas échéant, selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 (Note 3.n) ;
- Un passif sur contrat traduit l'obligation pour le Groupe de transférer à un client un bien ou un service pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie en trésorerie ou en nature. Les passifs sur contrat incluent les avances et acomptes reçus, les produits constatés d'avance et les concessions à payer ;
- Les coûts des contrats regroupent les coûts d'exécution des contrats qui ne sont pas du ressort d'une autre norme (notamment IAS 16, IAS 38 et IAS 2) et les coûts d'obtention des contrats versés à des tiers (commissions...).

#### **h) Impôts courants et différés**

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.



## **i) Résultat par action**

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment celles qui découlent des obligations convertibles en actions ou d'un programme de rachat d'actions en cours. L'effet dilutif des obligations convertibles en actions découle des actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises. L'effet dilutif d'un programme de rachat d'actions en cours est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions inversée qui compare le cours de bourse de clôture avec le cours de bourse moyen de la période concernée.

## **j) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

### Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem/Snecma de 2005 et ceux reconnus lors de l'acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises), sur la durée d'utilité estimée (1 à 23 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée.

### Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

### Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme/projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé ou lorsque les critères d'activation ne sont plus remplis.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans. Certains frais de développement immobilisés sont amortis à l'unité de production de façon marginale dans le Groupe.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 3.m.

### **k) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilité retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 3.m.

## **I) Locations**

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable),
- Un droit d'utilisation égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable.

En France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée initialement retenue lors de la mise en place d'IFRS 16 était de 9 ans. L'IFRIC a précisé en décembre 2019 que la durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location devait refléter la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail. L'analyse des baux commerciaux dits « 3/6/9 » est réalisée chaque année par le Groupe et les durées de ces contrats sont réajustées si nécessaire conformément à la décision de l'IFRIC. L'impact est non significatif au niveau du Groupe.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale du contrat de location :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine.
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat de location.

### **m) Dépréciation des actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)<sup>1</sup>. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du second semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, qui affectent l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, évolutions liées aux changements climatiques, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital - WACC) majoré éventuellement d'une prime de risque. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué

---

<sup>1</sup> Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes ;
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année (voire sur une période plus étendue pour certaines activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme longs) ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans (voire au-delà pour certaines activités), en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

#### **n) Titres de participation, prêts et créances**

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » du fait que :

- ces actifs, de par leur nature, ne génèrent pas des flux de trésorerie constitués uniquement du paiement d'intérêts et du remboursement du principal à des dates définies ; et
- le Groupe n'a pas retenu l'option d'un classement de ces actifs dans la catégorie « juste valeur par OCI non recyclables ».

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, la juste valeur correspond au coût dès lors que ce dernier constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Dans le cas contraire, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée.

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 qui consiste, dans un premier temps, à prendre en compte dans leur évaluation la perte attendue dans les 12 prochains mois, puis, en cas de dégradation significative du risque de crédit, à déterminer la dépréciation sur la base de la perte attendue jusqu'à la date de maturité.

Les clients et comptes rattachés et les actifs sur contrat sont dépréciés selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9, compte tenu notamment de leur échéance généralement à court terme. Ce

modèle consiste à calculer une dépréciation qui soit égale, à tout moment, à la perte attendue sur la durée de vie de l'actif.

Pour ces actifs, l'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'effectue à deux niveaux, au niveau collectif et au niveau individuel.

Au niveau collectif, la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée pour l'ensemble des clients à l'exception des clients majeurs peu risqués et des créances étatiques pour lesquels aucune dépréciation collective n'est constatée.

Cette dépréciation collective est déterminée par zone géographique à partir d'un indicateur basé sur les notations des compagnies aériennes (selon les agences de notation ou analyses disponibles), ces dernières constituant la principale exposition au risque de crédit du Groupe

Au niveau individuel, vient s'ajouter une dépréciation pour pertes attendues complémentaires si la dégradation du risque de crédit d'un client, quel qu'il soit, est avérée (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) et est susceptible de conduire à la constatation d'une perte définitive.

#### **o) Stocks et travaux en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

#### **p) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités ainsi que les placements à court terme (inférieurs ou égaux à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti. Ceux évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9.

Les équivalents de trésorerie sur lesquels pèse une restriction d'utilisation (nantissement...) sont présentés en Autres actifs financiers pendant toute la période durant laquelle la restriction s'applique.

#### **q) Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition, qu'ils aient été rachetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ou d'un programme de rachat d'actions initiés par le Groupe. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

Dans le cas d'un programme de rachat d'actions en cours à la clôture, l'engagement ferme de rachat d'actions est matérialisé par la comptabilisation d'une dette sur acquisition de titres par contrepartie d'une diminution des réserves consolidées. Cette dette, qui est exclue du calcul de la position financière nette du Groupe, est apurée au rythme des décaissements consécutifs aux rachats d'actions réalisés.

#### **r) Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, de l'incessibilité des actions octroyées pendant une période donnée et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus par les salariés pendant la période d'acquisition de droits. La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur unitaire à la date d'octroi et les conditions internes sont reflétées dans le nombre d'instruments.

Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

#### **s) Provisions**

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, estimée de manière fiable.

Pour les taxes prélevées par les autorités publiques, le passif est comptabilisé en date du fait générateur propre à chaque taxe, tel que celui-ci est défini par la réglementation locale applicable.

##### **Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors que :

- un contrat ou un ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation du Groupe et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable ;
- il existe une probabilité forte que le contrat ou que l'ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie).

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

#### Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour le Groupe à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour le Groupe à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par le Groupe, conjointement avec son partenaire General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par le Groupe. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie future de ressources pour le Groupe.

#### Provisions pour garanties standard et garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des décaissements futurs jugés probables. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie et des coûts de réparation estimés.

#### Provisions pour restructuration

Elles sont constituées dès lors que le plan constitue un engagement vis-à-vis des tiers et qu'il a fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture.

### **t) Engagements de retraite et prestations assimilées**

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière,



régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, ...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant ;
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

#### **u) Dettes soumises à des conditions particulières**

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et éventuellement des flux de rechanges.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement, la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la

date d'arrêt et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) de la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

#### **v) Passifs financiers portant intérêts**

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 3.w), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **w) Dérivés et comptabilité de couverture**

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option). Le risque de contrepartie et le risque de crédit propre sont pris en compte dans la valorisation des dérivés.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en Note 3.f.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

#### **x) Cessions de créances**

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'institutions financières, généralement dans le cadre de lignes de cession de créances confirmées. Seules les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiement ...), permettent la décomptabilisation de ces actifs du bilan.

#### **y) Structure du bilan consolidé**

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

#### **z) Résultat opérationnel courant**

Le Groupe présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle.

Ce sous-total inclut notamment la quote-part de résultat net des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence car elles exercent toutes une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : diminution significative des volumes prévisionnels, difficultés rencontrées lors de la phase de développement, renégociation d'accords commerciaux, modifications importantes du processus de production,...) y compris pour les sociétés mises en équivalence ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités en cas d'acquisition par étapes ou d'apports à des coentreprises ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante, notamment les coûts de restructuration.

## **Note 4 - Principales sources d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Elles prennent en compte les effets identifiés à date de la crise sanitaire et du conflit russo-ukrainien.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propre aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'analyser les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

### **a) Estimations liées aux programmes et contrats**

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles ainsi que des impacts de la stratégie climat afférents à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées aux produits vendus, aux hypothèses de prix de vente et de coûts de production associés, intégrant des hypothèses d'inflation. Ces estimations sont également soumises à des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi qu'à des aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat.

Les hypothèses volumes du Groupe sont élaborées en interne pour chaque segment sur lequel les sociétés du Groupe sont présentes : aviation commerciale, aviation d'affaires, aviation militaire, hélicoptères, autres. Ces hypothèses s'appuient sur des sources disponibles (programmes,

commandes, ...) pour la vision court terme et sur des sources externes (publications, communications avionneurs, communications IATA, études de marché, ...) pour la vision moyen et long terme. Régulièrement mises à jour, notamment sur la partie court terme pour tenir compte des évolutions programmes, elles font l'objet d'une validation par la Direction au moins une fois par an sur l'ensemble de l'horizon à moyen et long terme.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en Note 3.m. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la Note 3.j. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat, évaluée sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison ou conduit préalablement à déprécier les coûts d'exécution des contrats s'il en existe pour ensuite comptabiliser une provision pour pertes à terminaison pour le solde résiduel de la perte.

- **rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires** : les hypothèses de volume de livraisons sont utilisées dans certains contrats pour cadencer la reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles influent donc sur le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- **contreparties variables** : le prix de transaction peut être composé à la fois d'un montant fixe et d'une contrepartie variable, cette dernière pouvant notamment dépendre d'hypothèses de volumes qu'il conviendra d'estimer.

- **pertes sur engagements de livraisons** : des contrats ou des ensembles contractuels de vente de biens peuvent se révéler déficitaires. Pour tous les contrats ou ensembles contractuels, le Groupe procède à l'estimation du volume des biens à livrer ainsi qu'à l'estimation des activités de services et rechanges directement associées à ces livraisons de biens, ces activités pouvant être contractualisées ou hautement probables. Si cet ensemble se révèle déficitaire, et donc qu'une perte est probable, une provision pour pertes sur engagements de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur le volume de biens à produire et livrer au titre des contrats ou des ensembles contractuels, sur le volume d'activités de services et rechanges directement associées à la livraison de ces biens, sur les coûts de production prévisionnels et sur les avantages économiques attendus en contrepartie.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part d'organismes publics sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues, intègrent des aléas, font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

## **b) Provisions**

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels du Groupe sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements du Groupe dans le contexte général de chaque programme, en particulier au regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

Les provisions pour restructuration sont évaluées en tenant compte de la meilleure estimation des coûts à la date de clôture.

Les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que la fréquence et le coût estimé des réparations. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés.

## **c) Engagements de retraites et prestations assimilées**

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

#### **d) Créances clients, actifs sur contrats et autres créances**

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation en complément de la dépréciation pour pertes attendues qui elle, est estimée globalement pour l'ensemble des clients à l'exception des clients majeurs peu risqués et des créances étatiques.

Par ailleurs, le caractère particulier des créances sur des entités bénéficiant de la garantie d'un Etat est pris en compte dans l'appréciation, au cas par cas, du risque de non recouvrement et donc dans l'estimation du montant de la dépréciation éventuelle.

#### **e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

#### **f) Litiges**

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la Note 37 - Litiges.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à l'estimation du risque et à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

## **Note 5 - Evolution du périmètre**

### **PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2022**

#### **CESSIONS**

- Cession des activités Safran Arresting System (systèmes d'arrêt d'urgence au sol pour avions militaires)

Le 21 janvier 2022, Safran a signé avec Curtiss-Wright un accord de cession des actifs de ses activités systèmes d'arrêt d'urgence au sol pour avions militaires en France et aux Etats-Unis. L'opération a été soumise aux autorisations réglementaires usuelles et la cession effective est intervenue le 30 juin 2022.

- Cession de la société Pioneer Aerospace Corporation

Le 15 avril 2022, Safran a cédé sa filiale Pioneer Aerospace Corporation, positionnée sur le marché aéronautique pour les systèmes de contrôle de sécurité, de plateforme de largage et de lancement de parachutes.

Ces deux cessions représentent une plus-value de 63 millions d'euros comptabilisée en résultat opérationnel non courant.

#### **ACQUISITIONS**

- Acquisition de la société Orolia

L'acquisition de la société Orolia auprès d'Eurazeo et des fondateurs et dirigeants a fait l'objet de la signature d'un contrat de cession des actions le 11 janvier 2022.

L'opération a été finalisée le 7 juillet 2022 suite à l'obtention des autorisations réglementaires.

Orolia est un des leaders mondiaux dans les solutions résilientes de PNT (Positionnement / Navigation / Temps) qui renforcent la fiabilité, la performance et la sécurité d'opérations civiles, militaires et spatiales critiques, notamment dans des environnements GNSS (Système Global de Navigation par Satellites) sévères ou altérés.

Le prix d'acquisition de la société s'élève à environ 400 millions d'euros.

Orolia est consolidée en intégration globale (100%) dans les comptes du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au sein de l'UGT Safran Electronics & Defense. L'exercice d'allocation du prix d'achat est en cours avec l'aide de nos experts. L'affectation préliminaire du prix d'acquisition aux actifs et passifs évalués à la juste valeur génère un écart d'acquisition provisoire d'environ 300 millions.

Depuis son intégration dans le Groupe, Orolia a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 millions d'euros et sa contribution au résultat opérationnel est non significative aux bornes du Groupe.

- Acquisition d'une participation dans la société Cilas

Le 2 novembre 2022, Safran et MBDA au travers d'une société conjointe créée à cet effet, HMS Laser, et détenue à parts égales, ont conclu l'acquisition d'une participation à hauteur de 63% dans la société Cilas (Compagnie industrielle des Lasers) détenue auparavant par ArianeGroup SAS et consolidée au sein d'ArianeGroup.

Cilas est une société de défense reconnue pour son expertise en laser et optronique. Elle est spécialisée dans les télémètres lasers pour les chars d'assaut, les hélicoptères, la conduite de tir naval ou des désignateurs laser pour des armements guidés.

HMS Laser et sa filiale Cilas sont consolidées par mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 dans les comptes du Groupe.

Les impacts du changement de la structuration de détention de CILAS sont non significatifs.

#### **OPERATIONS EN COURS**



- Acquisition de la société Aubert & Duval

Après avoir signé le 22 février 2022 un protocole d'accord avec le groupe minier et métallurgique Eramet en vue d'acquérir sa filiale Aubert & Duval, le consortium composé de Safran, Airbus et Tikehau Ace Capital a procédé à la signature du contrat d'acquisition le 21 juin 2022.

Le 22 décembre 2022, la Commission européenne a autorisé Safran, Airbus et Tikehau Ace Capital à acquérir Aubert & Duval, filiale du groupe Eramet. L'opération doit toutefois encore obtenir l'aval des autorités de la concurrence de la Chine, pour pouvoir conclure l'opération. Sa finalisation pourrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2023.

- Acquisition des activités de systèmes électriques aéronautiques de Thalès

Le 5 septembre 2022, Safran est entré en négociations avec Thales en vue d'acquérir son activité de systèmes électriques aéronautiques. Le 20 décembre 2022, les deux acteurs ont signé un contrat d'acquisition. La finalisation de l'opération est attendue pour la fin du premier semestre 2023.

Cette activité est présente dans la génération de puissance et des moteurs électriques pour le secteur de l'aéronautique civile et militaire et permet à Safran de majorer les efforts nationaux sur le marché de l'électrique dans l'aéronautique.

L'activité de systèmes électriques aéronautiques de Thales emploie près de 600 collaborateurs et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 124 millions d'euros.

- Cession des activités Safran Cabin Catering et Safran Cabin Cargo

Le 6 décembre 2022, le Groupe est entré en négociation exclusive, en vue de céder les activités Safran Cabin Catering et Safran Cabin Cargo. Le 13 janvier 2023, un protocole a été signé entre les parties.

Cette opération est détaillée dans la Note 33 - Actifs destinés à être cédés.

## **RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2021**

Safran a cédé le 1er juin 2021 les activités opérationnelles de ses filiales EVAC GmbH en Allemagne et Monogram Train LLC aux Etats Unis. Ces filiales fabriquent des toilettes et des compartiments toilettes intégrés pour les trains.

Par ailleurs, le 30 novembre 2021, Safran a cédé sa filiale Safran Ventilation Systems Oklahoma qui a repris son nom d'origine « Enviro systems LLC ». Cette filiale est un des leaders dans la fabrication des systèmes de conditionnement et de pressurisation d'air cabine (ECS) sur le segment de l'aviation générale.

Ces deux cessions représentaient une plus-value de 71 millions d'euros aux bornes du Groupe en résultat opérationnel non courant.

## **Note 6 - Information sectorielle**

### **Secteurs présentés**

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus.

Safran organise son pilotage opérationnel autour de 3 secteurs opérationnels qui agissent dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

### **Secteur Propulsion aéronautique et spatiale**

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion et des transmissions de puissance mécanique pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

### **Secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems**

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires.

Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les nacelles et inverseurs, dans l'avionique (commandes de vol et systèmes d'information embarqués), dans les systèmes de sécurité (toboggans d'évacuation, masques à oxygènes), dans les calculateurs embarqués et systèmes de carburant.

Il est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique, les systèmes de gestion de la puissance électrique et les services d'ingénierie associés.

Enfin, il regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, et terrestre : équipements optroniques et viseurs, navigation et capteurs, modernisation du combattant et drones.

Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

### **Secteur Aircraft Interiors**

Cette activité rassemble les activités liées au marché BFE (Buyer Furnished Equipment), dont les clients directs sont essentiellement les compagnies aériennes. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise notamment des sièges passagers (toutes classes : première, affaire, économique) et d'équipages ainsi que des intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, systèmes de réfrigération, galleys, inserts et trolleys, containers cargo, etc.

Elle inclut également les équipements complexes des cabines et les solutions axées sur le confort passager (distribution d'eau sanitaire et blocs toilettes, systèmes de ventilation ainsi que des systèmes de divertissement à bord IFEC - In Flight Entertainment and Connectivity).

## Holding et autres

Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

### **Mesure de la performance des secteurs présentés**

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 8 sont intégrées dans celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directeur Général, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. § 2.1 du document d'enregistrement universel).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. Note 3 - Principes et méthodes comptables) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. Préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement brut opérationnel (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des droits d'utilisation, des co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation ainsi que des co-entreprises et entreprises associées comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2021 et 2022 sont présentés ci-après :

## Information sectorielle

Au 31 décembre 2022

	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Total secteurs opérationnels	Holding & autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Chiffre d'affaires</b>	9 506	7 535	1 978	19 019	16	19 035	488	-	19 523
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	1 710	874	(140)	2 444	(36)	2 408	475	(390)	2 493
Autres produits et charges opérationnels non courants	(144)	40	(346)	(450)	-	(450)	-	-	(450)
<b>Résultat opérationnel</b>	1 566	914	(486)	1 994	(36)	1 958	475	(390)	2 043
<b>Cash-flow libre</b>	2 448	607	(483)	2 572	94	2 666	-	-	2 666
<b>BFR brut opérationnel</b>	(2 981)	1 438	1 062	(481)	(120)	(601)	-	-	(601)
<b>Actifs sectoriels</b>	17 335	13 076	4 756	35 167	2 050	37 217	-	-	37 217
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(385)	(344)	(68)	(797)	(14)	(811)	(3)	(360)	(1 174)
Dont dépréciations d'actifs	(241)	11	(19)	(249)	(3)	(252)	-	-	(252)

Au 31 décembre 2021

	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Total secteurs opérationnels	Holding & autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Chiffre d'affaires</b>	7 439	6 325	1 475	15 239	18	15 257	(124)	-	15 133
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	1 342	650	(167)	1 825	(20)	1 805	(141)	(395)	1 269
Autres produits et charges opérationnels non courants	(310)	(86)	(17)	(413)	8	(405)	-	-	(405)
<b>Résultat opérationnel</b>	1 032	564	(184)	1 412	(12)	1 400	(141)	(395)	864
<b>Cash-flow libre</b>	1 331	692	(181)	1 842	(162)	1 680	-	-	1 680
<b>BFR brut opérationnel</b>	(1 934)	1 351	811	228	(135)	93	-	-	93
<b>Actifs sectoriels</b>	15 790	12 007	4 885	32 682	2 060	34 742	-	-	34 742
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(548)	(400)	(132)	(1 080)	(57)	(1 137)	(6)	(366)	(1 509)
Dont dépréciations d'actifs	89	(4)	(16)	69	8	77	1	-	78

## Information par zone géographique

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	4 050	3 790	7 151	2 402	1 642	19 035	488	19 523
en %	21%	20%	38%	13%	8%			
Actifs non courants par zone d'implantation (1) (2)	13 869	1 816	3 391	299	102			19 477
en %	71%	9%	17%	2%	1%			

(1) Hors actifs financiers, dérivés et impôts différés actifs.

(2) Les immobilisations incorporelles reconnues lors des allocations des prix d'acquisition réalisées dans le cadre de regroupements d'entreprises sont affectées par convention aux filiales de rang 1 têtes de palier et non à chacune de leurs filiales.

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	3 311	3 141	5 092	2 714	999	15 257	(124)	15 133
en %	22%	21%	33%	18%	6%			
Actifs non courants par zone d'implantation (1) (2)	13 973	1 815	3 747	320	107			19 962
en %	70%	9%	19%	1%	1%			

(1) Hors actifs financiers, dérivés et impôts différés actifs.

(2) Les immobilisations incorporelles reconnues lors des allocations des prix d'acquisition réalisées dans le cadre de regroupements d'entreprises sont affectées par convention aux filiales de rang 1 têtes de palier et non à chacune de leurs filiales.

En 2022, comme en 2021, le Groupe a réalisé des ventes avec 3 clients significatifs :

- Groupe Airbus : ventes concernant la propulsion aéronautique (ventes de moteurs en première monte pour avions et hélicoptères), les équipements aéronautiques, d'aerosystems et de la défense (ventes de systèmes d'atterrissage et de freinage, ventes de câblages et systèmes d'interconnexions électriques, ventes de nacelles, ventes de systèmes de navigation, de systèmes de commandes de vol, de systèmes d'enregistrement de données de vol, autres équipements) et les intérieurs de cabines et sièges ;
- Groupe Boeing : ventes concernant la propulsion aéronautique (ventes de moteurs en première monte pour avions), les équipements aéronautiques et d'aerosystems (ventes de systèmes d'atterrissage et de freinage, ventes de câblages et systèmes d'interconnexions électriques), et les intérieurs de cabines et sièges ;
- Groupe General Electric : ventes concernant la propulsion aéronautique (ventes de pièces de rechange utilisées dans le cadre de prestations de maintenance pour des flottes de compagnies aériennes).

## Note 7 - Chiffre d'affaires

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
<b>Nature de biens / services</b>					
Première monte et vente d'équipements	3 439	4 444	1 363	-	9 246
Services	6 182	2 887	595	-	9 664
Ventes d'études	105	238	17	8	368
Autres	84	131	22	8	245
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>9 810</b>	<b>7 700</b>	<b>1 997</b>	<b>16</b>	<b>19 523</b>
<b>Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires</b>					
A un moment précis	7 772	6 836	1 987	12	16 607
A l'avancement	2 038	864	10	4	2 916
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>9 810</b>	<b>7 700</b>	<b>1 997</b>	<b>16</b>	<b>19 523</b>

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
<b>Nature de biens/services</b>					
Première monte et vente d'équipements	2 662	3 809	1 036	-	7 507
Services	4 609	2 115	405	-	7 129
Ventes d'études	96	282	28	10	416
Autres	27	50	(4)	8	81
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7 394</b>	<b>6 256</b>	<b>1 465</b>	<b>18</b>	<b>15 133</b>
<b>Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires</b>					
A un moment précis	5 657	5 478	1 453	14	12 602
A l'avancement	1 737	778	12	4	2 531
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7 394</b>	<b>6 256</b>	<b>1 465</b>	<b>18</b>	<b>15 133</b>

Le chiffre d'affaires est ventilé selon 4 natures de ventes qui reflètent au mieux les principales activités de l'entreprise :

- Les ventes de première monte et les ventes d'équipements

Ces ventes reflètent les quantités livrées au titre des contrats ou des programmes avion, hélicoptère et défense ainsi que les financements contractuels reçus des clients pour le développement de ces produits.

- Les services qui regroupent la livraison des pièces de rechange et les contrats de maintenance

Ces ventes sont conditionnées par les réparations et l'entretien des flottes des compagnies aériennes ou des clients hélicoptères. Leur regroupement est lié à la nature des services rendus et aux volumes qui sont moins prédictibles car dépendants de l'état des flottes des compagnies aériennes.

- Les ventes d'études et de développement

Ces activités de développement, qui constituent des obligations de prestation distinctes, font l'objet de contrats fermes. Ce sont des activités bien spécifiques réalisées sur des projets/programmes donnés.

- Les activités diverses regroupées dans « Autres ».

En ce qui concerne le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé pour chacun des secteurs d'activité :

Le chiffre d'affaires reconnu « à un moment précis » est très prédominant dans le Groupe.

Le chiffre d'affaires reconnu « à l'avancement » concerne majoritairement les activités liées aux contrats de service et de support dans le secteur Propulsion et dans les activités aéronautiques au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

Il intègre aussi les activités liées aux contrats qui sont traités comme une obligation de prestation globale.

#### OBLIGATIONS DE PRESTATIONS RESTANT A FOURNIR

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	Au-delà	Total
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2021	9 625	43 722	53 347
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2022	11 456	52 879	64 335

Ces obligations de prestations sont relatives aux quantités/prestations/services fermes qui restent à livrer et à réaliser sur les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

Les obligations restant à fournir sont en hausse de 10 987 millions d'euros. Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'activité première monte et par les nouveaux contrats de service qui sont entrés en service dans la branche Propulsion.

### **Note 8 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel**

#### AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Crédit impôt recherche	160	151
Autres subventions d'exploitation (1)	186	261
Autres produits d'exploitation	27	28
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>440</b>

(1) Dont 242 M€ de subventions au titre de la Recherche et Technologie en 2022 (169 M€ en 2021).

## CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Fournitures, matières premières et autres	(3 236)	(4 423)
Marchandises	(19)	(24)
Variation de stocks	(97)	361
Coûts des contrats	46	118
Sous-traitance	(2 635)	(4 549)
Achats non stockés	(391)	(621)
Services extérieurs	(1 667)	(2 586)
<b>Total</b>	<b>(7 999)</b>	<b>(11 724)</b>

L'augmentation des consommations de l'exercice est liée à la reprise de l'activité.

## FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Salaires et traitements	(3 303)	(3 797)
Charges sociales	(1 273)	(1 458)
Participation des salariés	(132)	(154)
Intéressement	(22)	(174)
Abondement	(2)	(2)
Forfait social	(35)	(64)
Autres coûts sociaux	(152)	(143)
<b>Total</b>	<b>(4 919)</b>	<b>(5 792)</b>

La moyenne des effectifs inscrits, hors sociétés contrôlées conjointement, est de 79 793 personnes en 2022 (77 008 personnes en 2021).

## DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
- immobilisations incorporelles	(679)	(668)
- immobilisations corporelles	(600)	(600)
- droits d'utilisation d'actifs	(101)	(103)
<b>Total dotations nettes aux amortissements (1)</b>	<b>(1 380)</b>	<b>(1 371)</b>
<b>Total dotations nettes aux provisions</b>	<b>(129)</b>	<b>197</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(1 509)</b>	<b>(1 174)</b>

(1) Dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem SA/Snecma : (38) M€ au 31 décembre 2022 contre (39) M€ au 31 décembre 2021, lors de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace : (276) M€ au 31 décembre 2022 contre (291) M€ au 31 décembre 2021 et lors des autres acquisitions : (46) M€ au 31 décembre 2022 contre (36) M€ au 31 décembre 2021.



## DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation d'actifs	(19)	(17)	17	22
Actifs financiers	(12)	(3)	9	1
Coûts des contrats	-	(17)	8	6
Stocks et en-cours de production	(376)	(553)	468	335
Créances	(70)	(99)	55	74
Actifs sur contrats	(2)	(1)	-	-
<b>Total</b>	<b>(479)</b>	<b>(690)</b>	<b>557</b>	<b>438</b>

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(17)	(37)
Redevances, brevets et licences	(29)	(7)
Pertes sur créances irrécouvrables	(11)	(7)
Autres produits et charges d'exploitation (1)	213	154
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>103</b>

(1) Dont 29 M€ en 2022 et 107 M€ en 2021 liés à la révision des probabilités de remboursement des dettes soumises à des conditions particulières (cf. Note 27 - Dettes soumises à des conditions particulières)

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Plus-value de cession d'activités	71	63
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs	(309)	(466)
Autres éléments inhabituels	(167)	(47)
<b>Total</b>	<b>(405)</b>	<b>(450)</b>

Au 31 décembre 2022, les plus-values de cession d'activités correspondent aux mouvements présentés à la Note 5 - Evolution du périmètre.

Les pertes de valeurs relatives à des dépréciations d'actifs incorporels pour (466) millions d'euros, se décomposent principalement comme suit :

- (340) millions d'euros dont (319) millions d'euros au titre de la perte de valeur sur l'écart d'acquisition sur l'UGT Safran Cabin, (6) millions d'euros de perte de valeur sur un actif incorporel et (15) millions d'euros au titre d'un programme aéronautique du secteur Aircraft Interiors ;
- (66) millions d'euros au titre d'un programme aéronautique du secteur Propulsion aéronautique et spatial impacté par la crise russo-ukrainienne ;
- (58) millions d'euros nets d'impôts au titre d'actifs incorporels d'une entité mise en équivalence ;

Les autres éléments inhabituels pour (47) millions d'euros sont principalement composés :

- Des dépréciations d'actifs pour (37) millions d'euros ;

- D'un produit lié à une plus-value de cession d'un terrain pour 5 millions d'euros ;
- Des coûts de transaction et d'intégration pour (13) millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a constaté en résultat non courant des pertes de valeurs principalement constituées d'une dépréciation d'un actif incorporel pour (309) millions d'euros, se décomposant principalement comme suit :

- (76) millions d'euros au titre de programme aéronautiques du secteur Propulsion aéronautique et spatial ;
- (76) millions d'euros au titre de programme aéronautiques du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems ;
- (146) millions d'euros nets d'impôts au titre d'actifs incorporels d'une entité mise en équivalence.

Les autres éléments inhabituels pour (167) millions d'euros correspondaient principalement à :

- des coûts de restructuration comprenant des plans d'adaptation, des coûts de fermeture de sites et des coûts liés à l'Accord de Transformation d'Activité ;
- des coûts au titre d'un protocole d'accord signé entre le Groupe Safran et un de ses partenaires commerciaux suite à la finalisation de discussions commerciales au titre des années passées sur un contrat en vigueur ;
- des produits liés à des plus-values de cession d'ensembles immobiliers.

## Note 9 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(100)	(94)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	15	38
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(85)</b>	<b>(56)</b>
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	(528)	(4 499)
Perte ou gain de change	106	(518)
Ecart de change net sur les provisions	(75)	(55)
<b>Résultat financier lié au change</b>	<b>(497)</b>	<b>(5 072)</b>
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt	(2)	6
Plus ou moins-values de cession d'actifs financiers	1	1
Variation de valeur des actifs à la juste valeur par résultat	-	(52)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	-	(13)
Dividendes reçus	4	7
Autres provisions financières	1	(1)
Composante financière de la charge IAS19	(5)	(6)
Effets de la désactualisation	(9)	29
Autres	(4)	(6)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(14)</b>	<b>(35)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(596)</b>	<b>(5 163)</b>
Dont charges financières	(723)	(5 244)
Dont produits financiers	127	81

Au 31 décembre 2022, la perte liée aux dérivés de couverture de change de (4 499) millions d'euros est constituée des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux opérationnels qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures.

La juste valeur du portefeuille reflète la valeur immédiate de liquidation du portefeuille au cours de clôture de l'année (1,07 USD pour 1 euro) à comparer au cours moyen du portefeuille. La variation de cette juste valeur est théorique pour le Groupe car les couvertures de change ont vocation à être dénouées lors des encaissements futurs de dollars.

La perte de change de (518) millions d'euros inclut :

- Une perte de change de (478) millions d'euros correspondant au résultat du dénouement des dérivés de change affectés aux flux d'exploitation qui sont comptabilisés en résultat sur la période. Cette perte de change traduit l'écart entre le cours garanti par les dérivés de change dénoués EUR/USD (1,15 USD pour 1 euro) et la parité EUR/USD effectivement constatée sur la période,
- Une perte de change de (40) millions d'euros découlant principalement de la revalorisation d'éléments monétaires au cours de clôture.

L'écart de change net sur les provisions libellées en USD de (55) millions d'euros concerne la branche Propulsion et découle de l'évolution de la parité EUR/USD entre le cours d'ouverture (1,13 USD pour 1 euro au 31 décembre 2021) et le cours de clôture (1,07 USD pour 1 euro au 31 décembre 2022) sur le fonds de provisions à l'ouverture.

## Note 10 - Impôt sur le résultat

### CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Produit (charge) d'impôt courant	(379)	(585)
Produit (charge) d'impôt différé (1)	179	1 279
<b>Produit (charge) total d'impôt</b>	<b>(200)</b>	<b>694</b>

(1) L'augmentation du produit d'impôt différé est principalement liée à la variation de juste valeur des dérivés de couverture de change.

### TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2021	31.12.2022
Résultat avant impôt	<b>(a)</b>	268	(3 120)
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère		28,41%	25,83%
<b>Impôt théorique</b>		<b>(76)</b>	<b>806</b>
Effet des différences permanentes		(6)	(139)
Effet des crédits d'impôt recherche		46	45
Effet des différences entre les taux d'imposition étrangers et français		10	13
Effet des impôts non reconnus		(26)	(4)
Effet des changements de taux sur les impôts différés		(31)	1
Effet des co-entreprises		(30)	4
Effet autres		(87)	(32)
<b>Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)</b>	<b>(b)</b>	<b>(200)</b>	<b>694</b>
<b>Taux effectif d'impôts</b>	<b>(b)/(a) en %</b>	<b>74,63%</b>	<b>22,21%</b>

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25,83 % pour 2022 (y compris la contribution additionnelle). Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés avec ces hypothèses.

En 2022, les effets des différences permanentes font suite notamment à la non fiscalisation de la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition de l'UGT Safran Cabin et de diverses cessions.

Les effets des crédits d'impôt s'élèvent à 50 millions d'euros et viennent minorer le taux effectif d'impôts (dont 45 millions d'euros au titre des crédits d'impôt recherche).

## IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

### Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts différés nets au 31.12.2021</b>	<b>449</b>	<b>1 275</b>	<b>(826)</b>
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	1 107	(172)	1 279
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	(51)	(2)	(49)
Reclassements	66	52	14
Ecart de change	5	(3)	8
Variations de périmètre	-	14	(14)
<b>Impôts différés nets au 31.12.2022</b>	<b>1 576</b>	<b>1 164</b>	<b>412</b>

### Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
<b>Bases d'impôts différés</b>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(8 408)	(7 746)
Stocks	469	465
Actifs / Passifs courants	2 464	2 745
Actifs / Passifs financiers (1)	917	5 174
Provisions	1 072	865
Retraitements fiscaux	(756)	(763)
Déficits et crédits d'impôts	1 338	1 127
<b>Total bases d'impôts différés</b>	<b>(2 904)</b>	<b>1 867</b>
<b>Total Impôts différés bruts (a)</b>	<b>(775)</b>	<b>468</b>
<b>Total Impôts différés actifs non reconnus (b)</b>	<b>51</b>	<b>56</b>
<b>Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)</b>	<b>(826)</b>	<b>412</b>

(1) L'augmentation de la base est liée à la juste valeur des instruments financiers de couverture.

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts nets au 31.12.2021</b>	<b>555</b>	<b>109</b>	<b>446</b>
Variations de la période	(202)	(10)	(192)
Impôts courants comptabilisés directement en capitaux propres	-	1	(1)
Variations de périmètre	4	5	(1)
Ecart de change	2	3	(1)
Autres variations	(1)	(3)	2
<b>Impôts nets au 31.12.2022</b>	<b>358</b>	<b>105</b>	<b>253</b>

## Note 11 - Résultat par action

	Index	31.12.2021	31.12.2022
<b>Numérateur (en M€)</b>			
Résultat net part du Groupe	(a)	43	(2 459)
<b>Dénominateur (en titres)</b>			
Nombre total de titres	(b)	427 242 440	427 245 970
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	456 165	2 687 189
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	426 786 275	424 558 781
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	426 650 425	426 680 657
Actions ordinaires potentiellement dilutives	(e)	13 436 604	13 479 272
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	440 087 029	440 159 929
<b>Ratio : résultat par action (en euros)</b>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	0,10	(5,76)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	0,10	(5,76)

Au 31 décembre 2022, les actions ordinaires potentiellement dilutives comprennent essentiellement les actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises par le Groupe dans le cadre d'options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE 2020 – 2027 et OCEANE 2021 - 2028 : cf. Note 24.d - Emission d'obligations convertibles).

## Note 12 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2021	Variation de périmètre (1)	Reclassement en activités destinées à être cédées (2)	Réaffectation	Dépréciation	Effet des variations de change et autres	31.12.2022
	Net						Net
<i>(en millions d'euros)</i>							
Safran Aircraft Engines	392	-	-	-	-	-	392
Safran Helicopter Engines	308	-	-	-	-	-	308
Safran Aero Boosters	47	-	-	-	-	-	47
Divers Propulsion	1	-	-	-	-	-	1
Safran Electronics & Défense	349	297	-	-	-	5	651
Safran Nacelles	213	-	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services	74	-	-	-	-	-	74
Safran Electrical & Power	702	-	-	-	-	4	706
Safran Landing Systems	190	-	-	-	-	-	190
Safran Aerosystems	798	(74)	-	-	-	-	724
Safran Seats	765	-	-	-	-	-	765
Safran Cabin	1 229	-	(66)	-	(319)	79	923
<b>Total</b>	<b>5 068</b>	<b>223</b>	<b>(66)</b>	<b>-</b>	<b>(319)</b>	<b>88</b>	<b>4 994</b>

(1) Cf. Note 5 - Evolution du périmètre

(2) Cf. Note 33 - Actifs destinés à être cédés

## Tests de dépréciation :

La crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien constituant un indice de perte de valeur, le Groupe avait effectué au premier semestre une revue des UGTs dont les activités restaient particulièrement touchées.

Au second semestre, sur la base des données du plan moyen terme mises à jour et validées par la Direction générale et le Conseil d'administration, le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel de toutes ses UGTs en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2022.

La méthode d'évaluation des valeurs d'utilité utilisée est la même que celle utilisée au 31 décembre 2021.

L'évaluation de ces valeurs d'utilité a été réalisée avec les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être étendue pour les activités dont les cycles de développement et de production sont plus longs ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.

Les prévisions et hypothèses retenues par le Groupe sont celles du plan à moyen terme élaboré au cours du second semestre pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations (réalisées par la Direction et validées par le Conseil d'administration) des activités de plus long terme. Elles prennent en compte les commandes et programmes de livraisons, les cadences aviateurs, les perspectives IATA, les impacts de la décarbonation et toute autre information disponible.

- La valeur d'utilité des UGTs est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalent à la dernière année des prévisions disponibles ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2,5% (2% en 2021) pour l'ensemble des UGTs ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8,5% après impôts (7,5% en 2021) appliqué à des flux de trésorerie après impôts ;
- Concernant le dollar US, il a été utilisé un cours couvert entre 1,12 et 1,14 par euro pour les années 2023 à 2026. Cette hypothèse de cours a été déterminée en tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change disponible (cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés). Pour une période dite intermédiaire couvrant les 3 années post PMT, un taux qui correspond à la meilleure estimation de la capacité de Safran à se couvrir à cet horizon de 1,20 est retenu. Au-delà, un taux de 1,25 est retenu ;

Dans le cas particulier de l'UGT Safran Cabin, le test d'impairment a été réalisé au taux de clôture du 31 décembre 2022 pour l'ensemble des flux en USD ne bénéficiant pas d'une couverture de change, permettant d'assurer une cohérence de conversion en euro des actifs enregistrés en USD et des flux cash futurs déterminant la valeur d'utilité.

Il résulte de ce test que la valeur recouvrable de chaque UGT testée justifie son actif net, y compris les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe à l'exception de l'UGT Safran Cabin.

Une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Safran Cabin de (319) millions d'euros est donc constatée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2021.

Des études de sensibilité ont été réalisées sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours de l'euro / dollar US de +/- 5% ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5% ;
- Variation du taux de croissance à l'infini de -0,5%.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs nettes comptables à l'exception de l'UGT Safran Cabin. L'hypothèse la plus défavorable serait une variation du taux d'actualisation de +0.5% et conduirait à une dépréciation supplémentaire avant impôt de l'ordre de (200) millions d'euros de la valeur de l'UGT Safran Cabin.

Des analyses de sensibilité sévères ont été menées sur les UGTs Safran Seats et Safran Cabin pour lesquelles Safran attend un redressement de l'activité.

Trois analyses supplémentaires de sensibilité ont été menées sur ces UGTs :

- Taux d'actualisation +1,0% (par rapport au 8,5% utilisé dans les tests)
- Ajustement forfaitaire à la baisse de 10% des flux futurs de trésorerie à partir de 2023
- Ajustement forfaitaire à la baisse de 20% des flux futurs de trésorerie à partir de 2023

Ces hypothèses conduiraient toutes à une dépréciation supplémentaire de la valeur des deux UGTs. La variation des hypothèses prises individuellement sur le scénario le plus défavorable (baisse de 20% des flux futurs) conduirait à une dépréciation avant impôts de l'ordre de (200) millions d'euros de la valeur de l'UGT Safran Seats et de l'ordre de (500) millions d'euros de la valeur de l'UGT Safran Cabin.



## Note 13 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques	2 335	(1 848)	487	2 336	(1 889)	447
Frais de développement	6 848	(2 966)	3 882	7 245	(3 322)	3 923
Accords commerciaux	905	(225)	680	916	(263)	653
Logiciels	746	(679)	67	764	(699)	65
Marques (1)	703	-	703	717	-	717
Relations commerciales	1 911	(623)	1 288	1 925	(735)	1 190
Technologies	1 383	(630)	753	1 296	(739)	557
Autres	862	(340)	522	917	(373)	544
<b>Total</b>	<b>15 693</b>	<b>(7 311)</b>	<b>8 382</b>	<b>16 116</b>	<b>(8 020)</b>	<b>8 096</b>

(1) N'étant pas amorties, les marques donnent lieu à un test de dépréciation sur la base des UGTs qu'elles servent.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>15 693</b>	<b>(7 311)</b>	<b>8 382</b>
Capitalisation des frais de R&D (1)	283	-	283
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	54	-	54
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	49	-	49
Sorties et cessions	(122)	38	(84)
Dotations aux amortissements	-	(668)	(668)
Dépréciations en résultat	-	(81)	(81)
Reclassement	(117)	67	(50)
Variations de périmètre	175	(28)	147
Ecart de change	101	(37)	64
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>16 116</b>	<b>(8 020)</b>	<b>8 096</b>

(1) Dont 5 M€ d'intérêts capitalisés sur les frais de R&D au 31 décembre 2022 (5 M€ au 31 décembre 2021)

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement, est de 1 219 millions d'euros (1 007 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt recherche et des autres subventions d'exploitation comptabilisés en résultat en « Autres produits » (cf. Note 8 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Les dotations aux amortissements de la période incluent un montant de (249) millions d'euros lié à la revalorisation des actifs incorporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace, un montant de (38) millions d'euros au titre de la revalorisation des programmes aéronautiques liée à l'opération de fusion Sagem/Snecma et un montant de (46) millions sur les actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

Les tests de dépréciation des actifs affectés aux programmes, projets ou famille de produits réalisés au 31 décembre 2022 ont été menés conformément à la méthodologie décrite à la note 3.m « dépréciation des actifs immobilisés » sur la base d'hypothèses issues du plan moyen terme mises à jour et validées par la Direction.

Ces flux ont été actualisés avec un taux de base de 8,5% majoré d'une prime de risque en fonction des programmes testés.

Ces tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2022 ont conduit à constater une dépréciation nette des actifs incorporels dans le cadre de différents programmes aéronautiques pour un montant de (83) millions d'euros comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels dans le cadre d'un programme pour un montant de (159) millions d'euros (cf. Note 8 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

## Note 14 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	225	-	225	223	-	223
Constructions	2 212	(1 162)	1 050	2 319	(1 272)	1 047
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 661	(4 684)	1 977	6 652	(4 813)	1 839
Immobilisations en cours, avances et acomptes	510	(63)	447	565	(50)	515
Agencement et aménagement de terrains	78	(44)	34	80	(47)	33
Constructions sur sol d'autrui	91	(48)	43	89	(45)	44
Matériels informatiques et autres	713	(552)	161	691	(545)	146
<b>Total</b>	<b>10 490</b>	<b>(6 553)</b>	<b>3 937</b>	<b>10 619</b>	<b>(6 772)</b>	<b>3 847</b>

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>10 490</b>	<b>(6 553)</b>	<b>3 937</b>
Immobilisations générées en interne	51	-	51
Acquisitions	496	-	496
Sorties et cessions	(409)	341	(68)
Dotations aux amortissements (1)	-	(602)	(602)
Dépréciations en résultat	-	3	3
Reclassement	(86)	81	(5)
Variations de périmètre	10	(5)	5
Ecart de change	67	(37)	30
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>10 619</b>	<b>(6 772)</b>	<b>3 847</b>

(1) Dont (27) M€ liés à la revalorisation des actifs corporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace

## Note 15 - Locations

### 15.a. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Droits d'utilisation immobiliers	815	(225)	590	834	(282)	552
Droits d'utilisation matériels de transport	7	(3)	4	7	(3)	4
Droits d'utilisation autres actifs	20	(8)	12	21	(11)	10
<b>Total</b>	<b>842</b>	<b>(236)</b>	<b>606</b>	<b>862</b>	<b>(296)</b>	<b>566</b>

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>842</b>	<b>(236)</b>	<b>606</b>
Augmentation des droits d'utilisation	84	-	84
Sorties et cessions	(64)	48	(16)
Dotations aux amortissements	-	(103)	(103)
Reclassement	(35)	8	(27)
Variations de périmètre	12	(6)	6
Ecart de change	23	(7)	16
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>862</b>	<b>(296)</b>	<b>566</b>

### 15.b. DETTE DE LOCATION

Au 31 décembre 2022, les échéances des dettes de location sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Échéances en :		
N + 1	97	106
N + 2 à N + 5	310	292
Au-delà de 5 ans	202	189
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>587</b>

### 15.c. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2022, les charges de location comptabilisées en résultat opérationnel (cf. Note 8 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel) dans le poste « services extérieurs » se montent à 85 millions d'euros. Ces charges ne sont pas retraitées du fait de l'application des exemptions prévues par la norme IFRS 16 (locations inférieures à 12 mois, locations d'actifs de faible valeur ou accords de licence type licences informatiques) ou parce qu'elles se rattachent à une composante « services » identifiée dans un contrat de location.

Au 31 décembre 2022, les charges d'intérêts relatives aux dettes de location comptabilisées dans le poste « coût de la dette nette » du résultat financier se montent à 9 millions d'euros (cf. Note 9 - Résultat financier).

#### 15.d. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, les décaissements relatifs aux contrats de location comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à (118) millions d'euros au titre du remboursement de dettes de location (ligne Flux de trésorerie provenant des activités de financement), montant auquel il faut ajouter le paiement des intérêts sur dettes de location qui sont inclus dans la ligne Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

#### Note 16 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés			267			313
Autres actifs financiers	642	(117)	525	823	(142)	681
<b>Total</b>			<b>792</b>			<b>994</b>

Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur par résultat selon les modalités décrites dans la Note 3.n.

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Groupe a examiné la valeur des autres actifs financiers, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

#### AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	126	150
Prêts sociaux	36	35
Dépôts et cautionnements	16	17
Autres (1)	347	479
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>681</b>
<b>non courant</b>	<b>421</b>	<b>439</b>
<b>courant</b>	<b>104</b>	<b>242</b>

(1) Dont 300 M€ au 31 décembre 2022 (200 M€ au 31 décembre 2021) de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>525</b>
Augmentation	198
Diminution	(31)
Dépréciation (reprise / dotation)	(9)
Effet des variations de change	3
Reclassement	(32)
Variation de périmètre	27
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>681</b>

## **Note 17 - Participations comptabilisées par mise en équivalence**

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>
ArianeGroup	1 300	1 268
Autres co-entreprises	669	706
<b>Total</b>	<b>1 969</b>	<b>1 974</b>

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>1 969</b>
Quote-part de résultat net de ArianeGroup	(10)
Quote-part de résultat net des autres co-entreprises	83
Dépréciations pour pertes de valeur des co-entreprises	(58)
Dividendes reçus des co-entreprises	(26)
Variation de périmètre	(15)
Ecart de change	46
Autres variations	(15)
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>1 974</b>

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis des co-entreprises sont présentés en Note 35 - Parties liées.

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- ArianeGroup : lanceurs spatiaux et activités militaires ;
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56 et LEAP ;
- Lynred : fabrication de détecteurs infrarouges ;
- Safran Martin-Baker France : fabrication de sièges éjectables ;
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires ;
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56 ;
- Roxel SAS : holding ;
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques ;

- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques ;
- SAIFEI : câblage électrique ;
- Fadec International LLC : équipements et systèmes de régulation numérique de turbomachines ;
- Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd : Maintenance de trains d'atterrissage;
- EZ Air Interior Ltd : Fabrication d'intérieurs de cabines ;
- Initium Aerospace : Conception, fabrication de groupes auxiliaires de puissance ;
- HMS Laser : Holding ;
- Cilas : fabrication de lasers militaires.

ArianeGroup est la seule co-entreprise significative du Groupe.

Les informations financières résumées pour ArianeGroup sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Actifs non courants	1 686	1 643
Actifs courants	6 407	6 841
<i>dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 223	1 409
Passifs non courants	(1 008)	(909)
<i>dont : passifs financiers non courants</i>	(423)	(358)
Passifs courants	(7 423)	(7 790)
<i>dont : passifs financiers courants</i>	(129)	(59)
Intérêts minoritaires	(10)	2
Actifs nets destinés à être cédés	32	-
<b>Actif net d'ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition - Part du Groupe (100%)</b>	<b>(316)</b>	<b>(213)</b>
Quote-part net ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition (50%)	(158)	(107)
Allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	282	201
<b>Quote-part Safran - Actif net d'ArianeGroup</b>	<b>124</b>	<b>94</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>1 176</b>	<b>1 174</b>
<b>Valeur comptable de la participation dans ArianeGroup</b>	<b>1 300</b>	<b>1 268</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>(39)</b>	<b>32</b>
Autres éléments du résultat global	15	71
<b>Total du résultat global - Part du Groupe</b>	<b>(24)</b>	<b>103</b>
Résultat net - Quote-part Safran	(19)	16
Amortissements de l'allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	(28)	(24)
Evolution de périmètre	-	(2)
<b>Quote-Part Safran - Résultat net d'ArianeGroup</b>	<b>(47)</b>	<b>(10)</b>
Dépréciations pour pertes de valeur	(146)	(58)
Autres éléments du résultat global - Quote-part Safran	8	35
<b>Quote-Part Safran - Résultat global d'ArianeGroup</b>	<b>(185)</b>	<b>(33)</b>

ArianeGroup n'a versé aucun dividende sur l'exercice 2022.

ArianeGroup est fortement impactée par la crise russo-ukrainienne. L'ensemble des vols Soyouz opérés par ArianeGroup et Starsem a été annulé depuis le début du conflit le 24 février 2022.

Par ailleurs, ArianeGroup a annoncé le report à fin 2023 du vol inaugural du lanceur Ariane 6.

Ces évènements constituent des indices de perte de valeur et au 31 décembre 2022, un test de dépréciation sur la valeur des titres mis en équivalence a été mené par la société.

Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% sans changement par rapport à 2021. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 8,5%, en hausse de 1,0 % par rapport à 2021.

Ce test ne conduit pas à constater de dépréciation.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de référence retenu de +0,5% soit un taux de 9%. Cette variation d'hypothèse ne conduit pas à une valeur d'utilité inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur comptable de cette participation comprend des actifs affectés à des programmes. Les actifs résiduels du programme Ariane 6 dans les comptes du Groupe ont été totalement dépréciés au 30 juin 2022 pour un montant net de (58) millions d'euros présenté en résultat opérationnel non courant.

La part du Groupe dans le résultat global des autres co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Résultat net	87	83
Dépréciations pour pertes de valeur	-	-
Autres éléments du résultat global	35	32
<b>Total du résultat global</b>	<b>122</b>	<b>115</b>

## **Note 18 - Stocks et en-cours de production**

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	1 208	1 543
Produits finis	2 391	2 953
En-cours de production	1 444	1 895
Marchandises	20	17
<b>Total</b>	<b>5 063</b>	<b>6 408</b>

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>5 900</b>	<b>(837)</b>	<b>5 063</b>
Variations de la période	1 539	-	1 539
Dépréciation nette	-	(229)	(229)
Reclassement	(39)	8	(31)
Variations de périmètre	34	1	35
Ecart de change	36	(5)	31
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>7 470</b>	<b>(1 062)</b>	<b>6 408</b>

## Note 19 - Coûts des contrats

L'évolution des actifs comptabilisés au titre des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution de contrats conclus avec des clients s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Coûts d'obtention du contrat	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exécution du contrat	596	(44)	552	719	(55)	664
<b>Coûts des contrats</b>	<b>596</b>	<b>(44)</b>	<b>552</b>	<b>719</b>	<b>(55)</b>	<b>664</b>

## Note 20 - Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2021	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2022
	Net						Net
<b>Créances opérationnelles</b>	<b>5 636</b>	<b>1 340</b>	<b>(37)</b>	<b>39</b>	<b>(24)</b>	<b>27</b>	<b>6 981</b>
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	790	183	-	1	(2)	-	972
Clients et comptes rattachés	4 832	1 162	(37)	36	(21)	27	5 999
Comptes courants d'exploitation	2	(2)	-	2	-	-	2
Créances sociales	12	(3)	-	-	(1)	-	8
<b>Autres créances</b>	<b>868</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>(7)</b>	<b>10</b>	<b>923</b>
Charges constatées d'avance	105	25	-	1	(1)	1	131
Créances de TVA	526	4	-	1	(1)	-	530
Autres créances sur l'Etat	27	32	-	-	-	-	59
Autres créances	210	(16)	-	5	(5)	9	203
<b>Total</b>	<b>6 504</b>	<b>1 385</b>	<b>(37)</b>	<b>46</b>	<b>(31)</b>	<b>37</b>	<b>7 904</b>

L'évolution des clients et comptes rattachés se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>5 177</b>	<b>(345)</b>	<b>4 832</b>
Variation à court terme	1 162	-	1 162
Dépréciation nette	-	(37)	(37)
Reclassement	(26)	5	(21)
Variations de périmètre	38	(2)	36
Ecart de change	30	(3)	27
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>6 381</b>	<b>(382)</b>	<b>5 999</b>



L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable à la clôture	Non échus	Echus à la clôture (en jours)					Total échus
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360	
<b>Au 31.12.2021</b>								
Clients et comptes rattachés	4 832	4 232	193	153	81	69	104	600
<b>Au 31.12.2022</b>								
Clients et comptes rattachés	5 999	5 197	257	180	119	83	163	802

En 2022, comme en 2021, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre d'une convention dont les caractéristiques sont présentées dans la Note 28 - Passifs financiers portant intérêts.

## Note 21 - Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Actifs sur contrats bruts	1 868	1 998
Dépréciations	(15)	(16)
<b>Actifs sur contrats nets</b>	<b>1 853</b>	<b>1 982</b>

Les variations des postes d'actifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>31.12.2021</b>	<b>1 853</b>
Reclassement des actifs de contrat en créances clients	(553)
Variation liée à l'avancement du chiffre d'affaires	580
Autres changements	100
Dépréciations	(1)
Ecart de change	3
<b>31.12.2022</b>	<b>1 982</b>

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Avances et acomptes reçus	4 065	5 878
Produits constatés d'avances	4 450	5 101
Autres passifs de contrat	1 626	1 777
<b>Total</b>	<b>10 141</b>	<b>12 756</b>

Les variations des postes de passifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2021</b>	<b>10 141</b>
Augmentation au titre des montants reçus nette du chiffre d'affaires comptabilisé sur la période	4 393
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	(2 106)
Autres changements	284
Regroupements d'entreprises	23
Ecart de change	21
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>12 756</b>

Les produits constatés d'avances incluent notamment les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage qui n'ont pas encore donné lieu à reconnaissance de chiffres d'affaires. Sur l'exercice 2022, les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage ont été supérieurs de 551 millions d'euros au chiffre d'affaires comptabilisé.

## Note 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les principaux supports de placement utilisés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
OPCVM	92	76
Dépôts à terme	3 266	4 246
Dépôts à vue	1 889	2 365
<b>Total</b>	<b>5 247</b>	<b>6 687</b>

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Au sein des dépôts à terme au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé 4 235 millions d'euros de placements entrant dans le champ d'application des conventions-cadres qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires (cf. Note 23 - Synthèse des actifs financiers).

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2021</b>	<b>5 247</b>
Variations de la période	1 434
Variations de périmètre	8
Ecart de change	(2)
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>6 687</b>

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de placement, Safran s'est engagé à mettre en place des dépôts à terme sur janvier 2023 pour des durées inférieures à 90 jours. Le montant de l'engagement est de 350 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## Note 23 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Au 31.12.2022	Valeur au bilan				Total
	Au coût amorti	A la juste valeur			
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)	Juste valeur par OCI non recyclables (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Titres de participation non consolidés		313			313
Dérivés actifs non courants		18			18
Autres actifs financiers non courants	439				439
<b>Sous total actifs financiers non courants</b>	<b>439</b>	<b>331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>770</b>
Autres actifs financiers courants	242				242
Dérivés actifs courants		540			540
Clients et comptes rattachés	5 999				5 999
Comptes courants d'exploitation et autres créances	205				205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 611	76			6 687
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>13 057</b>	<b>616</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 673</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>13 496</b>	<b>947</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 443</b>

Au 31.12.2021	Valeur au bilan				Total
	Au coût amorti	A la juste valeur			
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)	Juste valeur par OCI non recyclables (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Titres de participation non consolidés		267			267
Dérivés actifs non courants		23			23
Autres actifs financiers non courants	421				421
<b>Sous total actifs financiers non courants</b>	<b>421</b>	<b>290</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>711</b>
Autres actifs financiers courants	104				104
Dérivés actifs courants		705			705
Clients et comptes rattachés	4 832				4 832
Comptes courants d'exploitation et autres créances	212				212
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 155	92			5 247
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>10 303</b>	<b>797</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 100</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>10 724</b>	<b>1 087</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 811</b>

## DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS / EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Parmi les actifs financiers évalués au coût amorti, seuls les clients et comptes rattachés sont dépréciés selon le modèle de dépréciation simplifié d'IFRS 9.

Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur, la juste valeur représente leur exposition maximale au risque de crédit.

## RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2022 comme en 2021.

## JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<b>Total</b>
Titres de participation non consolidés	-	-	313	313
Dérivés actifs	-	558	-	558
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	-	-	76
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>558</b>	<b>313</b>	<b>947</b>

Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	<b>Total</b>
Titres de participation non consolidés	-	-	267	267
Dérivés actifs	-	728	-	728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92	-	-	92
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>728</b>	<b>267</b>	<b>1 087</b>

Sur l'exercice 2022 (comme en 2021), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

<b>Au 31.12.2022</b>				Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	<b>Montant net</b>
<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut (a)	Montant compensé (b)	Montant net au bilan (1) (c)	(d)	<b>(c) - (d)</b>
<b>Dérivés actifs</b>	<b>558</b>	-	<b>558</b>	<b>555</b>	<b>3</b>

(1) cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés

<b>Au 31.12.2021</b>				Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	<b>Montant net</b>
<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut (a)	Montant compensé (b)	Montant net au bilan (1) (c)	(d)	<b>(c) - (d)</b>
<b>Dérivés actifs</b>	<b>728</b>	-	<b>728</b>	<b>721</b>	<b>7</b>

(1) Cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

## Note 24 - Capitaux propres consolidés

### 24.a. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, le capital social de Safran est fixé à 85 449 194 euros, entièrement libéré et divisé en 427 245 970 actions de 0,20 euro chacune, toutes de même catégorie.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

### 24.b. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

#### 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	348 856 484	81,65%	395 539 917	72,05%
Etat	47 983 131	11,23%	95 966 262	17,48%
Salariés (2)	29 946 660	7,01%	57 504 169	10,47%
Autodétention / Autocontrôle	456 165	0,11%	-	-
<b>Total</b>	<b>427 242 440</b>	<b>100,00%</b>	<b>549 010 348</b>	<b>100,00%</b>

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

#### 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	347 795 090	81,40%	388 799 278	71,95%
Etat	47 983 131	11,23%	95 966 262	17,76%
Salariés (2)	28 780 560	6,74%	55 590 234	10,29%
Autodétention / Autocontrôle	2 687 189	0,63%	-	-
<b>Total</b>	<b>427 245 970</b>	<b>100,00%</b>	<b>540 355 774</b>	<b>100,00%</b>

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 2 687 189 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions inclut 3 530 actions émises durant l'année, suite à la levée d'options de souscription d'actions provenant d'engagements pris par Zodiac Aerospace à l'égard des salariés, ces engagements ayant été transférés à Safran à la suite de la fusion Safran/Zodiac Aerospace au 1er décembre 2018, selon la parité d'échange de la fusion.

## Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2021 suite à :

- La livraison globale de 120 779 actions dans le cadre d'un dispositif de rémunération variable pluriannuelle et de plans d'actionnariat salarié.
- La cession nette de 21 744 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe.
- L'achat de 2 373 547 actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le but de neutraliser l'effet dilutif d'instruments de capitaux propres de son bilan.

Le Conseil d'administration est autorisé par l'assemblée générale à vendre et à acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une autorisation, valable 18 mois et donnée par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2022, fixe le cours limite d'acquisition à 165 euros par action, mettant ainsi fin à celle consentie par l'assemblée générale du 26 mai 2021.

Dans le cadre de ces autorisations et du contrat de liquidité signé en 2012 avec la société Oddo BHF, la société a acheté au cours de l'année 2022, 3 247 326 actions pour 336 millions d'euros et a vendu 3 269 070 actions pour 342 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, 222 135 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Safran a annoncé le 28 octobre 2022 lors de la publication de son Chiffre d'Affaires du 3ème trimestre, la prochaine réalisation d'une opération de gestion de la dette OCEANE 2027 en rachetant jusqu'à 9.4 millions d'actions pour couvrir la dilution potentielle des obligations convertibles d'échéance 2027.

Cette opération a pris effet par le lancement d'un premier programme de rachat d'actions dont la convention avec une banque a été signée le 14 novembre 2022 pour se terminer le 28 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, cette première tranche a été menée à terme et réalisée à hauteur de 275 millions d'euros soit 2 373 547 actions acquises dans le cadre de cette première convention.

## **24.c. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES**

### Actions de Performance

Le Conseil d'administration attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance.

L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs en ce compris l'exercice d'octroi (cf. § 6.6.4.2 du document d'enregistrement universel 2021).

Le 24 mars 2022, un plan d'actions de performance a été mis en place portant sur 784 171 actions. L'attribution est soumise à condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance internes et externes dont la mesure est effectuée sur trois exercices.

Ainsi, au 31 décembre 2022, les principales données relatives aux plans en cours d'acquisition sont les suivantes :

	Actions de performance 2020	Actions de performance 2021	Actions de performance 2022
Autorisation de l'assemblée générale	23.05.2019	23.05.2019	26.05.2021
Attribution par le Conseil d'administration	26.03.2020	24.03.2021	24.03.2022
Date d'acquisition définitive des actions	27.03.2023	26.03.2024	24.03.2025
Cours de l'action à la date d'octroi	91,92 €	116,65 €	104,56 €
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	797	760	964
Nombre d'actions de performance attribuées initialement	760 500	730 940	784 171
Nombre d'actions annulées ou caduques	(112 950)	(46 575)	(6 380)
Nombre d'actions livrées	0	(2 080)	(1 920)
<b>Nombre d'actions de performance restantes au 31 décembre 2022</b>	<b>647 550</b>	<b>682 285</b>	<b>775 871</b>

La charge relative de ces plans d'actions de performance, comptabilisée dans le poste « autres coûts sociaux » des frais de personnel s'élève à 32,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### 24.d. EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

##### OCEANE 2020- 2027

Le 15 mai 2020, Safran a procédé à l'émission de 7 391 665 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) (obligations initiales) d'un nominal unitaire de 108,23 euros soit un montant nominal total de 800 millions d'euros. Le prix d'émission des obligations initiales est 100% du pair.

Le 12 octobre 2020, Safran a procédé à l'émission additionnelle de 1 847 916 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) (obligations additionnelles) d'un nominal unitaire de 108,23 euros soit un montant nominal total de 200 millions d'euros. Le prix d'émission des obligations additionnelles est de 118 euros par obligation, soit un prix d'émission total de 218 millions d'euros.

Ces obligations additionnelles présentent les mêmes modalités (à l'exception du prix d'émission) que les obligations initiales auxquelles elles sont intégralement assimilées et avec lesquelles elles constituent par conséquent une souche unique.

Les obligations portent intérêts à 0,875% par an, payable annuellement à terme échu.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédent la date de remboursement normal ou anticipé.

A la suite de la distribution du dividende le 2 juin 2022 et conformément aux modalités des obligations, le ratio de conversion des obligations est, depuis le 2 juin 2022, de 1,009 action pour 1 obligation. Ce ratio de conversion, précédemment de 1,004 action Safran pour 1 OCEANE 2027 a été calculé par l'agent de calcul des obligations, en application de la formule de calcul prévue à cet effet dans les modalités des obligations et avec les paramètres suivants :

- Ratio de conversion précédemment applicable : 1,004 action pour 1 obligation ;
- Prix de l'action : 98,84864 euros ;



- Dividende par action versé en 2022 au titre de l'exercice 2021 : 0,50 euro ;

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer au gré des porteurs en cas de changement de contrôle et, à l'initiative de l'émetteur, si (i), à compter du 5 juin 2024, le cours de l'action multiplié par le ratio de conversion des obligations dépasse 130% du nominal unitaire des obligations ou (ii), à tout moment, le nombre d'obligations restant en circulation représente moins de 20% du nombre d'obligations émises initialement.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 15 mai 2027.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le montant inscrit en dette financière pour les obligations initiales à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 760 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts).

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,63% par an y compris frais d'émission.

Le montant inscrit en dette financière pour les obligations additionnelles à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 197 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts).

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,154% par an y compris frais d'émission.

La composante optionnelle pour les obligations initiales comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 33 millions d'euros à la date d'émission, soit 24 millions d'euros après effet d'impôt différé.

La composante optionnelle pour les obligations additionnelles comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 20 millions d'euros à la date d'émission, soit 15 millions d'euros après effet d'impôt différé.

### OCEANE 2021- 2028

Le 14 juin 2021, Safran a émis 4 035 601 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'un nominal unitaire de 180,89 euros soit un montant nominal total de 730 millions d'euros.

Les obligations ne portent pas intérêts.

Le prix d'émission des obligations est de 187,22 euros par obligation, soit un prix d'émission total de 756 millions d'euros.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédent la date de remboursement normal ou anticipé.

Le ratio de conversion des obligations est depuis la date d'émission des obligations, de 1 action pour 1 obligation.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer au gré des porteurs en cas de changement de contrôle et à l'initiative de l'émetteur si (i), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, le cours de l'action multiplié par le ratio de conversion des obligations excède 130% du nominal

unitaire des obligations ou (ii), à tout moment, le nombre d'obligations restant en circulation représente moins de 20% du nombre d'obligations émises initialement.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 1<sup>er</sup> avril 2028.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le montant inscrit en dette financière à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 712 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts).

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 0,376% par an y compris frais d'émission.

La composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 39 millions d'euros à la date d'émission, soit 29 millions d'euros après effet d'impôt différé.

#### **24.e. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

L'assemblée générale a approuvé le 25 mai 2022 la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2021, soit 213 millions d'euros. Ce dividende a été mis en paiement entièrement le 2 juin 2022.

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 25 mai 2023 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022, de distribuer un dividende de 1,35 euro par action au titre de cet exercice, soit 577 millions d'euros.

## Note 25 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

	31.12.2021	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2022
			Utilisations (1)	Reclassements (1)	Sans objet (2)	Variations de périmètre		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Garanties de fonctionnement	1 155	255	(143)	-	(201)	3	(1)	1 068
Garanties financières	2	6	(2)	-	-	-	(6)	-
Engagements de retraites et assimilés (3)	778	64	(64)	-	(16)	8	(148)	622
Contrats commerciaux	169	95	(35)	-	(49)	-	8	188
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	323	65	(29)	-	(30)	(1)	(3)	325
Litiges	31	11	(6)	-	(3)	-	1	34
Autres	398	100	(160)	-	(27)	12	7	330
<b>Total</b>	<b>2 856</b>	<b>596</b>	<b>(439)</b>	<b>-</b>	<b>(326)</b>	<b>22</b>	<b>(142)</b>	<b>2 567</b>
<b>non courant</b>	<b>1 798</b>							<b>1 549</b>
<b>courant</b>	<b>1 058</b>							<b>1 018</b>

(1) Ces reprises liées à des dépenses de l'exercice ou à des reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

(2) Incluent l'écart de change lié à la parité EUR/USD sur l'année 2022.

(3) Dont en "Autres" (146) M€ correspondant à l'impact des variations de taux d'actualisation et des taux d'inflation qui passe par capitaux propres.

Les impacts au compte de résultat des variations de l'ensemble des provisions se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022
Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat opérationnel courant avec impact résultat	(224)
Utilisation de provisions ayant une charge opérationnelle en contrepartie et donc sans impact résultat	421
Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat opérationnel non courant	1
Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat financier	(29)
<b>Total</b>	<b>169</b>

L'impact des variations de provisions en résultat opérationnel courant est de (224) millions d'euros.

## Note 26 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en Note 3.t.

### 26.a. PRESENTATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

#### a) France

##### - Régime de retraite à prestations définies

Sont inclus dans cette rubrique un régime de retraite supplémentaire à prestations définies fermé le 31 décembre 2017 et dont les droits conditionnels ont été gelés en date du 31 décembre 2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31 décembre 2017.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail et de gratifications d'ancienneté.

b) Royaume-Uni

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Safran Landing Systems UK Ltd / Safran Landing Systems Services UK Ltd, Safran Nacelles Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des administrateurs fiduciaires (trustees). Les régimes de retraite ne permettent plus d'acquérir de droits supplémentaires.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Au titre des activités poursuivies, les principales zones géographiques concernées sont :

- Amériques : fonds de pension aux Etats-Unis (régimes gelés) et au Canada, indemnités de fin de carrière au Mexique ;
- Europe : fonds de pension en Suisse, fonds de pension et indemnités de fin de carrière en Belgique, fonds de pension et gratifications d'ancienneté en Allemagne, indemnités de fin de carrière et gratifications d'ancienneté en Pologne.

## 26.b. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022	France	Grande Bretagne	Reste du monde
Engagement brut	1 654	1 230	530	391	309
Actifs de couverture	944	670	5	429	236
<b>Provision comptable</b>	<b>778</b>	<b>622</b>	526	20	76
- Régime de retraite à prestations définies	129	92	12	20	60
- Indemnités de départ à la retraite	591	479	466	-	13
- Médailles et autres engagements	58	51	48	-	3
<b>Actifs nets comptabilisés</b>	<b>(68)</b>	<b>(62)</b>	(1)	(58)	(3)

	31.12.2021	31.12.2022	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagement brut	1 654	1 230	676	503	51
Actifs de couverture	944	670	653	17	-
<b>Provision comptable</b>	<b>778</b>	<b>622</b>	85	486	51
<b>Actifs nets comptabilisés</b>	<b>(68)</b>	<b>(62)</b>	(62)	-	-

L'engagement brut diminue compte tenu des effets cumulés suivants :

- diminution de l'engagement suite à la mise à jour des hypothèses financières (taux d'actualisation et taux d'inflation) utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements aux Royaume-Uni et en zone Euro,
- diminution de l'engagement compte tenu de dépréciation de la Livre Sterling.

Par ailleurs, la valeur des actifs diminue compte tenu de la sous-performance des rendements d'actifs des fonds de pension au Royaume-Uni par rapport au taux d'actualisation et de la dépréciation de la Livre Sterling.

La charge des régimes en 2021 et 2022 se décompose comme suit :

	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Coût des services rendus	(65)	(54)
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	5	12
Mise en place, modification et liquidation de régimes	7	(7)
Frais administratifs	(1)	(1)
<b>Total composante opérationnelle de la charge</b>	<b>(54)</b>	<b>(50)</b>
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(5)	(6)
<b>Total composante financière de la charge</b>	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>
<b>Total</b>	<b>(59)</b>	<b>(56)</b>

Le Groupe prévoit de verser, en 2023, des cotisations à hauteur de 24 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

		Zone Euro	Grande Bretagne
<b>Taux d'actualisation</b>	31.12.2021	1,00%	1,90%
	<b>31.12.2022</b>	<b>3,70%</b>	<b>4,70%</b>
<b>Taux d'inflation</b>	31.12.2021	1,75%	3,35%
	<b>31.12.2022</b>	<b>2,00%</b>	<b>3,25%</b>
<b>Taux de revalorisation des rentes</b>	31.12.2021	1,00%	3,35%
	<b>31.12.2022</b>	<b>1,00%</b>	<b>3,25%</b>
<b>Taux d'augmentation des salaires</b>	31.12.2021	0,81%-3,62%	N/A
	<b>31.12.2022</b>	<b>0,81%-5,43%</b>	<b>N/A</b>
<b>Age de départ à la retraite</b>	31.12.2021	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	<b>31.12.2022</b>	<b>Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans</b>	<b>65 ans</b>

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice iBoxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Royaume-Uni).

### **Analyse de la sensibilité :**

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2022 :

*(en millions d'euros)*

<b>Sensibilité en point de base</b>	<b>-0,50%</b>	<b>0,50%</b>
Taux d'actualisation	68	(64)
Taux d'inflation	(27)	26
Taux d'augmentation des salaires	(28)	29

*Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs*

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## 26.c. VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2021	31.12.2022	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Valeurs des engagements bruts en début de période</b>	<b>1 753</b>	<b>1 654</b>	<b>1 006</b>	<b>590</b>	<b>58</b>
<b>A. Charge des régimes</b>					
Coût des services rendus	65	54	11	38	5
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	(5)	(12)	-	-	(12)
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(7)	7	4	-	3
Charge d'intérêts sur les engagements	18	24	17	6	1
<b>Total charge au compte de résultat</b>	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>(3)</b>
<b>B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi</b>					
Ecart actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	(1)	12	(2)	14	-
Ecart actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	(102)	(461)	(331)	(130)	-
Ecart d'expérience	(15)	34	35	(1)	-
<b>Total réévaluation en Autres éléments du résultat global</b>	<b>(118)</b>	<b>(415)</b>	<b>(298)</b>	<b>(117)</b>	<b>-</b>
<b>C. Autres éléments</b>					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Prestations payées	(109)	(90)	(47)	(39)	(4)
Effet des variations de périmètre	-	23	-	23	-
Décision application IFRIC	-	-	-	-	-
Ecart de change	54	(18)	(19)	1	-
<b>Total autres éléments</b>	<b>(52)</b>	<b>(82)</b>	<b>(63)</b>	<b>(15)</b>	<b>(4)</b>
<b>Valeur des engagements bruts en fin de période</b>	<b>1 654</b>	<b>1 230</b>	<b>677</b>	<b>502</b>	<b>51</b>
<b>Duration moyenne pondérée des régimes</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

	31.12.2021	31.12.2022	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	<b>859</b>	<b>944</b>	<b>944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>A. Produit des régimes</b>					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	13	18	18	-	-
Frais administratifs	(1)	(1)	(1)	-	-
<b>Total produit au compte de résultat</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi</b>					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	36	(271)	(272)	1	-
<b>Total réévaluation en Autres éléments du résultat global</b>	<b>36</b>	<b>(271)</b>	<b>(272)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>C. Autres éléments</b>					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Cotisations de l'employeur	25	28	28	-	-
Prestations payées	(45)	(45)	(44)	(1)	-
Effet des variations de périmètre	-	17	-	17	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Ecart de change	54	(23)	(23)	-	-
<b>Total autres éléments</b>	<b>37</b>	<b>(20)</b>	<b>(36)</b>	<b>16</b>	<b>-</b>
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période</b>	<b>944</b>	<b>670</b>	<b>653</b>	<b>17</b>	<b>-</b>

**26.d. ALLOCATION D'ACTIFS**

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
<b>Actions</b>	2,61%	0,00%	29,22%	26,85%
<b>Obligations et titres de dettes</b>	78,33%	78,91%	51,35%	53,26%
<b>Immobilier</b>	2,40%	3,23%	12,63%	13,00%
<b>OPCVM et autres fonds diversifiés</b>	15,11%	13,33%	0,57%	0,59%
<b>Liquidités</b>	1,55%	4,53%	5,29%	5,60%
<b>Autres</b>	0,00%	0,00%	0,94%	0,70%



Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

Au Royaume-Uni, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurance. En attendant la concrétisation de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension au Royaume-Uni dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements non risqués (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés plus risqués (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assure l'équilibre financier des régimes.

#### **26.e. COTISATION AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

Les régimes de retraite à cotisations définies comprennent les régimes de retraite légaux, complémentaires et supplémentaires (en France : article 83 pour les ingénieurs et cadres, ainsi que pour les cadres supérieurs : article 83 additionnel et article 82).

La charge de l'année 2022 au titre des régimes à cotisations définies des activités poursuivies a été de 327 millions d'euros (267 millions d'euros en 2021).

### **Note 27 - Dettes soumises à des conditions particulières**

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent aux avances remboursables consenties par des organismes publics.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>327</b>
Nouvelles avances reçues	13
Remboursement d'avances	(30)
<b>Sous total changements résultant des flux de trésorerie</b>	<b>(17)</b>
Charges d'intérêts et actualisation	14
Ecart de change	-
Autres	7
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	(29)
<b>Sous total changements sans contrepartie de trésorerie</b>	<b>(8)</b>
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>302</b>

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

La révision des probabilités de remboursement des avances remboursables concerne essentiellement des programmes aéronautiques civils.

## Note 28 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts obligataires	1 599	1 595
Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	1 684	1 692
Billets non garantis de premier rang (USPP)	1 014	1 028
Dettes de location	512	481
Emprunts à long terme	285	582
<b>Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie &gt; 1 an dette financière à l'origine)</b>	<b>5 094</b>	<b>5 378</b>
Billets non garantis de premier rang (USPP)	485	-
Dettes de location	97	106
Emprunts à long terme	359	538
Intérêts courus non échus	9	8
<b>Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine</b>	<b>950</b>	<b>652</b>
Negotiable European Commercial Papers	100	200
Concours bancaires court terme et assimilés	670	425
<b>Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine</b>	<b>770</b>	<b>625</b>
<b>Total des passifs financiers courants portant intérêts (&lt; 1 an)</b>	<b>1 720</b>	<b>1 277</b>
<b>Total des passifs financiers portant intérêts (1)</b>	<b>6 814</b>	<b>6 655</b>

(1) La juste valeur des passifs financiers portant intérêts est de 6 278 millions d'euros (6 942 millions d'euros au 31 décembre 2021)

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>6 814</b>
Augmentation des emprunts à long terme dès l'origine (hors dettes de location)	510
Diminution des emprunts à long terme dès l'origine	(654)
Variations des financements court terme	(159)
<b>Sous total changements résultant des flux de trésorerie</b>	<b>(303)</b>
Augmentation nette des dettes de location	68
Intérêts courus	-
Variations de périmètre	66
Ecarts de change	51
Variation de la juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêt (1)	(46)
Reclassements et autres	5
<b>Sous total changements sans contrepartie de trésorerie</b>	<b>144</b>
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>6 655</b>

(1) Cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Échéances en :		
N + 1	1 720	1 277
N + 2 à N + 5	1 949	2 685
Au-delà de 5 ans (1)	3 145	2 693
<b>Total</b>	<b>6 814</b>	<b>6 655</b>

(1) Principalement au titre des OCEANE, des emprunts obligataires et de l'USPP 2030 et 2032.

La répartition des emprunts par devise avant couverture s'analyse comme suit :

(en millions)	31.12.2021		31.12.2022	
	devises	euros	devises	euros
EUR	4 841	4 841	5 474	5 474
USD	2 038	1 801	1 082	1 013
CAD	8	6	14	10
GBP	26	31	23	26
Autres	NA	135	N/A	132
<b>Total</b>		<b>6 814</b>		<b>6 655</b>

La répartition des emprunts par devise après couverture s'analyse comme suit :

(en millions)	31.12.2021		31.12.2022	
	devises	euros	devises	euros
EUR	6 056	6 056	6 213	6 213
USD	662	586	291	274
CAD	8	6	14	10
GBP	26	31	23	26
Autres	NA	135	NA	132
<b>Total</b>		<b>6 814</b>		<b>6 655</b>

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

(en millions d'euros)	Total		non courant				courant			
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021		31.12.2022		31.12.2021		31.12.2022	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	6 323	6 184	4 963	1,61%	5 258	1,36%	1 360	1,65%	926	0,15%
Taux variable	491	471	131	1,36%	120	1,07%	360	1,00%	351	0,08%
<b>Total</b>	<b>6 814</b>	<b>6 655</b>	<b>5 094</b>	<b>1,60%</b>	<b>5 378</b>	<b>1,35%</b>	<b>1 720</b>	<b>1,51%</b>	<b>1 277</b>	<b>0,13%</b>

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

	Total		non courant				courant			
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021		31.12.2022		31.12.2021		31.12.2022	
(en millions d'euros)	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	6 116	5 995	4 756	1,24%	5 069	1,35%	1 360	0,67%	926	0,15%
Taux variable	698	660	338	1,13%	309	1,33%	360	1,00%	351	0,08%
<b>Total</b>	<b>6 814</b>	<b>6 655</b>	<b>5 094</b>	<b>1,23%</b>	<b>5 378</b>	<b>1,35%</b>	<b>1 720</b>	<b>0,74%</b>	<b>1 277</b>	<b>0,13%</b>

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	5 247	6 687
Passifs financiers portant intérêts (B)	6 814	6 655
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de juste valeur de la dette (C)	23	(18)
<b>Total (A) - (B) + (C)</b>	<b>(1 544)</b>	<b>14</b>

Le gearing du Groupe ressort à :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Position Financière Nette	(1 544)	14
Capitaux Propres	13 270	10 866
<b>Gearing</b>	<b>11,64%</b>	<b>-0,13%</b>

#### PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (*US Private Placement* ou USPP) le 9 février 2012 dont l'encours au 31 décembre 2022 est de 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) avec un coupon à taux fixe de 4,43%.

Cette dette a fait, à l'origine, l'objet d'une couverture de taux d'intérêt payeur variable en dollars, puis, en mars 2019, payeur fixe en euros (via un cross currency swap), ce qui a permis de finalement synthétiquement swaper cette dette en dollars US à taux fixe en dette en euros à taux fixe.

Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt moyen de cette émission ressort à 1,76% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (*US Private Placement* ou USPP) le 29 juin 2020 d'un montant nominal total équivalent à 564 millions d'euros dont :
  - Tranche A : 181 millions de dollars US à 10 ans (échéance juin 2030), coupon à taux fixe de 3,10%
  - Tranche B : 133 millions de dollars US à 12 ans (échéance juin 2032), coupon à taux fixe de 3,30%
  - Tranche C : 122 millions d'euros à 10 ans (échéance juin 2030), coupon à taux fixe de 2,00%
  - Tranche D : 164 millions d'euros à 12 ans (échéance juin 2032), coupon à taux fixe de 2,05%

Les tranches A et B ont fait l'objet le 21 juillet 2020 d'une couverture (cross currency swap payeur fixe en euros contre receveur fixe US dollars) qui a permis de swapper la dette en dollars US à taux fixe au titre de ces deux tranches en dette en euros à taux fixe.

Après prise en compte de cette couverture, la tranche A porte intérêt au taux fixe de 2,04% pour un notionnel de 158 millions d'euros et la tranche B porte intérêts au taux fixe de 2,22% pour un notionnel de 116 millions d'euros.

Après prise en compte de cette couverture, le financement à 10 ans au titre de cet USPP (tranches A et C) ressort à 2,02% pour un notionnel de 280 millions d'euros et le financement à 12 ans au titre de cet USPP (tranches B et D) ressort à 2,12% pour un notionnel de 280 millions d'euros.

- Emission le 11 avril 2014 d'obligations à taux fixe de 2,875% d'un montant de 200 millions d'euros à 10 ans (échéance avril 2024). Les obligations ont été émises à 99,529% du nominal. Cette émission a été swapée à taux variable et ressort, au 31 décembre 2022, à 2.814% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emission d'obligations le 16 mars 2021 :
  - Obligations à taux fixe de 0,125% d'un montant de 700 millions d'euros à 5 ans (échéance 16 mars 2026). Les obligations ont été émises à 99,231% du nominal.
  - Obligations à taux fixe de 0,750% d'un montant de 700 millions d'euros à 10 ans (échéance 17 mars 2031). Les obligations ont été émises à 99,349% du nominal.
  - Depuis leur émission, les obligations sont notées par Standard & Poor's de la même façon que le crédit long terme de Safran (BBB+ lors de l'émission des obligations puis A- depuis le 2 décembre 2022).
- Euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine, mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 et venant à échéance le 10 mars 2023, d'un encours de 180 millions d'euros, à taux révisable de 2,902% au 31 décembre 2022.
- Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 15 mai 2020 d'un nominal de 800 millions d'euros. Ces OCEANE portent intérêt à 0,875% et ont été émises avec un prix d'émission de 100% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de 0,875%. A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, ces OCEANE seront remboursées au pair le 15 mai 2027. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE ressort à 1,63%, y compris frais d'émission (cf. Note 24.d - Emission d'obligations convertibles).
- Emission additionnelle d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 12 octobre 2020 d'un nominal de 200 millions d'euros. Ces OCEANE portent intérêt à 0,875% et ont été émises avec un prix d'émission de 109,03% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de - 0,419%. Ces OCEANE ont par ailleurs les mêmes modalités que celles émises le 15 mai 2020 auxquelles elles sont intégralement assimilées et avec lesquelles elles forment une souche unique. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE émises le 12 octobre 2020 ressort à 1,154%, y compris frais d'émission. (cf. Note 24.d - Emission d'obligations convertibles).
- Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 14 juin 2021 d'un nominal de 730 millions d'euros. Ces OCEANE ne portent pas intérêt et ont été émises avec un prix d'émission de 103,5% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de -0,50%. A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, ces OCEANE seront remboursées au pair le 1<sup>er</sup> avril 2028. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE ressort à 0,38%, y compris frais d'émission (cf. Note 24.d - Emission d'obligations convertibles).
- Prêt bancaire de la Banque Européenne d'Investissement de 500 millions d'euros à taux fixe de 1,091%, signé le 4 mars 2021 et tiré en totalité le 21 février 2022 pour 10 ans (échéance février 2032). Ce prêt vient financer une partie des activités de recherche du Groupe sur des systèmes de propulsion innovants pour la prochaine génération d'avions commerciaux monocouloirs, étape clé de sa feuille de route vers un transport aérien décarboné.

- Négociable European Commercial Papers (NEUCP) souscrits par un fonds commun de placement du plan d'épargne groupe pour un montant de 396 millions d'euros au 31 décembre 2022. La rémunération moyenne servie par Safran sur cet encours au 31 décembre 2022 est de 0,01%. Les avoirs gérés par le FCPE et ainsi réinvestis en NEUCP Safran sont initialement bloqués pendant cinq ans. Compte tenu des engagements du FCPE, ces NEUCP sont, par convention, classés en emprunt à long terme. Au 31 décembre 2022, 84% de ces avoirs sont disponibles dans le FCPE à moins d'un an. En conséquence, 84% des 396 millions d'euros de NEUCP sont classés dans la part courante des emprunts à long terme.
- Les dettes de location établies conformément à la norme IFRS 16 (incluant les dettes précédemment classées en crédit-bail), sont d'un montant de 587 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les autres emprunts à moyen ou long terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

Le 9 février 2022, l'emprunt suivant a été remboursé, à son échéance normale :

- Tranche de 540 millions de dollars US de billets non garantis de premier rang émis sur le marché privé américain (*US Private Placement* ou USPP) le 9 février 2012 avec coupon à taux fixe de 4,28%.

#### PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Négociable European Commercial Paper (NEUCP) : 200 millions d'euros (100 millions d'euros au 31 décembre 2021).
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées et des co-entreprises : 365 millions d'euros (328 millions d'euros au 31 décembre 2021). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont essentiellement constituées de découverts bancaires.

#### CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

La position financière nette au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, n'inclut pas la ligne confirmée de cessions de créances clients sans recours au bénéfice de CFM International Inc (société consolidée en opération conjointe).

Cette ligne a été renouvelée en décembre 2020 initialement à échéance de décembre 2022, finalement prorogée au 3 février 2023. Elle avait un plafond d'utilisation de 1 430 millions de dollars US, porté à 1 780 millions de dollars US en janvier 2021, puis à 675 millions de dollars US en décembre 2021, puis à 1 065 millions de dollars US depuis juin 2022.

Cette ligne était utilisée au 31 décembre 2022 à hauteur de 534 millions de dollars US (soit 267 millions de dollars US à 50%) contre 29 millions de dollars US (soit 14,5 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2021.

Cette ligne peut être dénoncée par les contreparties bancaires en cas de dégradation significative de la notation de crédit du débiteur cédé.

Une nouvelle ligne confirmée de cessions de créances clients sans recours a été conclue le 20 décembre 2022 par CFMI International Inc pour un plafond d'utilisation de 1 200 millions de dollars US. Cette nouvelle ligne s'est substituée le 3 février 2023 à la ligne précédente qui arrivait à maturité. Cette nouvelle ligne viendra à échéance en février 2024.

## Note 29 - Fournisseurs et autres créditeurs

	31.12.2021	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>4 450</b>	<b>1 261</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>(17)</b>	<b>5 732</b>
Clients créditeurs	934	237	-	1	-	1 172
Dettes fournisseurs	2 350	749	11	11	(13)	3 108
Compte courant d'exploitation	1	-	-	-	-	1
Dettes sociales	1 165	275	8	7	(4)	1 451
<b>Autres dettes</b>	<b>500</b>	<b>57</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>566</b>
Concours de l'Etat - redevances à payer	26	10	-	-	-	36
Etat-autres impôts à payer	232	58	1	-	(1)	290
Produits constatés d'avance	104	(8)	-	-	-	96
Autres	138	(3)	8	3	(2)	144
<b>Total</b>	<b>4 950</b>	<b>1 318</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>(20)</b>	<b>6 298</b>

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 732	5 704	28
Autres dettes	566	500	66
<b>Total</b>	<b>6 298</b>	<b>6 204</b>	<b>94</b>

## Note 30 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2021	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	176	12	-	-	-	<b>188</b>
Dettes sur acquisition de titres	2	2	6	-	2	<b>12</b>
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>200</b>
<b>non courant</b>	<b>116</b>					<b>75</b>
<b>courant</b>	<b>62</b>					<b>125</b>

Ces dettes ne sont pas incluses dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2022.

## Note 31 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

31

au 31.12.2022	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	302		<b>302</b>
Passifs financiers non courants portant intérêts	5 378		<b>5 378</b>
Passifs financiers courants portant intérêts	1 277		<b>1 277</b>
Dettes fournisseurs	3 108		<b>3 108</b>
Dettes sur acquisition de titres	12	-	<b>12</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	188		<b>188</b>
Comptes courants d'exploitation	1		<b>1</b>
Dérivés passifs non courants		18	<b>18</b>
Dérivés passifs courants		5 848	<b>5 848</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>10 266</b>	<b>5 866</b>	<b>16 132</b>

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de (18) M€ au 31 décembre 2022.

au 31.12.2021	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	327		<b>327</b>
Passifs financiers non courants portant intérêts	5 094		<b>5 094</b>
Passifs financiers courants portant intérêts	1 720		<b>1 720</b>
Dettes fournisseurs	2 350		<b>2 350</b>
Dettes sur acquisition de titres	2	-	<b>2</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	176		<b>176</b>
Comptes courants d'exploitation	1		<b>1</b>
Dérivés passifs non courants		8	<b>8</b>
Dérivés passifs courants		1 788	<b>1 788</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>9 670</b>	<b>1 796</b>	<b>11 466</b>

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de 23 M€ au 31 décembre 2021.

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.



En 2022 comme en 2021, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021		2022	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Passifs financiers portant intérêts (1)	6 814	6 942	6 655	6 278

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. Note 23 - Synthèse des actifs financiers).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 23 - Synthèse des actifs financiers pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	5 866	-	5 866
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5 866</b>	<b>-</b>	<b>5 866</b>

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 796	-	1 796
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 796</b>	<b>-</b>	<b>1 796</b>

Sur l'exercice 2022, comme en 2021, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2022	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés passifs</b>	<b>5 866</b>	<b>-</b>	<b>5 866</b>	<b>555</b>	<b>5 311</b>

(1) Cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés

Au 31.12.2021	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés passifs</b>	<b>1 796</b>	<b>-</b>	<b>1 796</b>	<b>721</b>	<b>1 075</b>

(1) Cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe réalise des placements entrant dans le champ d'application des conventions-cadres qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires (cf. Note 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie).

### **Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés**

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021		31.12.2022	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
<b>Gestion du risque de taux d'intérêt</b>	<b>23</b>	<b>(8)</b>	<b>18</b>	<b>(18)</b>
Swaps payeurs taux fixe	-	(8)	18	-
Swaps payeurs taux variable	23	-	-	(18)
<b>Gestion du risque de change</b>	<b>705</b>	<b>(1 788)</b>	<b>540</b>	<b>(5 848)</b>
Swaps de change	-	(3)	44	-
Achats et ventes à terme de devises	101	(68)	86	(390)
Options de change	604	(1 717)	410	(5 458)
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>(1 796)</b>	<b>558</b>	<b>(5 866)</b>

#### **GESTION DU RISQUE DE CHANGE**

La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique civil est libellée en dollar US, la monnaie de référence de l'industrie. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à environ 9 milliards de dollars US en 2022.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire volatile.

## POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur trois principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause ;
- donner de la visibilité sur le taux de change appliqué dans les comptes des sociétés du Groupe.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar US permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de trois à quatre ans.

## METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à garantir une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels. Certains instruments incluent des barrières activantes et/ou désactivantes, représentant un risque de perte de couverture et un risque sur l'atteinte des cours couverts cibles dans certains cas de fluctuation des taux de change.

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes.

La majeure partie des dérivés en portefeuille ayant une maturité inférieure à un an, Safran est amené à proroger les dérivés afin d'aligner leur maturité avec celle des flux couverts. Safran réalise ces prorogations sans impact de trésorerie (« méthode du report au cours historique »).

## DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2021				31.12.2022			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<b>Contrat forward</b>	<b>33</b>				<b>(304)</b>			
Position vendeuse de USD	(34)	629	629	-	(386)	4 950	4 950	-
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(34)</i>	<i>629</i>	<i>629</i>	<i>-</i>	<i>(386)</i>	<i>4 950</i>	<i>4 950</i>	<i>-</i>
Position acheteuse de USD	(7)	(163)	(163)	-	-	-	-	-
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(7)</i>	<i>(163)</i>	<i>(163)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Position acheteuse de GBP contre EUR	37	(249)	(202)	(47)	16	(193)	(193)	-
Position acheteuse de CAD contre EUR	12	(89)	(89)	-	2	(17)	(17)	-
Position vendeuse de CAD contre EUR	-	-	-	-	(2)	17	17	-
Position acheteuse de MXN contre EUR	25	(16 304)	(10 066)	(6 238)	67	(11 110)	(11 110)	-
Position vendeuse de MXN contre EUR	-	-	-	-	(1)	234	234	-
<b>Swaps de change</b>	<b>(3)</b>				<b>44</b>			
Cross Currency Swaps	(3)	(1 359)	(540)	(819)	44	(819)	-	(819)
<b>Options de change</b>	<b>(1 113)</b>				<b>(5 048)</b>			
Achat Put USD contre EUR	404	37 143	34 483	2 660	278	40 852	40 852	-
Achat Call USD contre EUR	29	(1 200)	(1 200)	-	24	(1 699)	(1 699)	-
Vente Put USD contre EUR	(1)	(400)	(400)	-	(116)	(3 166)	(3 166)	-
Vente Call USD contre EUR	(1 430)	79 886	74 566	5 320	(5 069)	106 622	106 622	-
Achat Call CAD contre EUR	44	(645)	(645)	-	14	(748)	(748)	-
Vente Put CAD contre EUR	-	(1 202)	(1 202)	-	(35)	(1 376)	(1 376)	-
Achat Call GBP contre EUR	55	(552)	(552)	-	28	(706)	(706)	-
Vente Put GBP contre EUR	(1)	(826)	(826)	-	(25)	(1 412)	(1 412)	-
Achat Call MXN contre EUR	1	(3 306)	(1 380)	(1 926)	6	(2 818)	(1 772)	(1 046)
Vente Put MXN contre EUR	(20)	(6 613)	(2 760)	(3 853)	(12)	(5 636)	(3 544)	(2 093)
Accumulateurs Vendeurs d'USD contre EUR (2)	10	2 323	863	1 461	(190)	5 485	2 563	2 922
Accumulateurs Acheteurs d'USD contre EUR (2)	(204)	(4 190)	(2 805)	(1 385)	50	(2 723)	(1 425)	(1 298)
<b>Total</b>	<b>(1 083)</b>				<b>(5 308)</b>			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments

Au bilan, l'évolution de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués est de (4 225) millions d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Au compte de résultat, le Groupe a retenu l'option de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux dérivés ci-dessus et doit en conséquence comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de juste valeur de ses dérivés.

## EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Total actifs hors dérivés	1 666	2 269
Total passifs hors dérivés	(3 175)	(3 063)
Dérivés de couverture de positions bilantielles (1)	1 090	715
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles</b>	<b>(419)</b>	<b>(79)</b>

(1) Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 0,8 milliard de dollars US. Suite à la mise en place d'un cross-currency-swap en couverture du risque de change découlant des billets non garantis en USD (cf. Exposition au risque de taux d'intérêt USD), ces actifs et passifs sont couverts en quasi-totalité par des dérivés de couverture de change.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de (5 819) millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de (5 775) millions de dollar US au 31 décembre 2022 (respectivement (1 394) millions de dollar US et (1 397) millions de dollar US au 31 décembre 2021).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2021		31.12.2022	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,13		1,07	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,08	1,19	1,01	1,12
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(2 447)	1 816	(4 221)	3 182
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	-	-	-	-

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs et sur le bilan du Groupe ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

## EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire pour 200 millions d'euros effectuée au premier semestre 2014 a été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable/receveur fixe, à échéance avril 2024. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

	31.12.2021					31.12.2022				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Swaps de taux</b>										
Payeur variable	8	200	-	200	-	(5)	200	-	200	-
<b>Total</b>	<b>8</b>					<b>(5)</b>				

Pour la couverture de juste valeur de l'émission obligataire de 200 millions d'euros, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(5)	(12)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	4	13
<b>Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt Euro</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021		Courant		Non courant		Total	
			Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Passifs financiers portant intérêts			439	345	3 969	88	<b>4 408</b>	<b>433</b>
Autres actifs financiers			33	68	322	32	<b>355</b>	<b>100</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			4 629	2	-	-	<b>4 629</b>	<b>2</b>
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>			<b>(4 223)</b>	<b>275</b>	<b>3 647</b>	<b>56</b>	<b>(576)</b>	<b>331</b>
Dérivés (1)			-	-	1 000	200	<b>1 000</b>	<b>200</b>
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>			<b>(4 223)</b>	<b>275</b>	<b>4 647</b>	<b>256</b>	<b>424</b>	<b>531</b>

(1) Présentés en montant notionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022		Courant		Non courant		Total	
			Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Passifs financiers portant intérêts			780	340	4 267	87	<b>5 047</b>	<b>427</b>
Autres actifs financiers			136	107	275	83	<b>411</b>	<b>190</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			6 173	69	-	-	<b>6 173</b>	<b>69</b>
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>			<b>(5 529)</b>	<b>164</b>	<b>3 992</b>	<b>4</b>	<b>(1 537)</b>	<b>168</b>
Dérivés (1)			-	-	568	200	<b>568</b>	<b>200</b>
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>			<b>(5 529)</b>	<b>164</b>	<b>4 560</b>	<b>204</b>	<b>(969)</b>	<b>368</b>

(1) Présentés en montant notionnel

## EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

La tranche encore en circulation de l'USPP réalisé le 9 février 2012 a été variabilisée à l'origine. Ainsi, un swap de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US a été mis en place sur cette tranche à 12 ans pour 505 millions de dollars US. Ce swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

En mars 2019, cette tranche à 12 ans de 505 millions de dollars US a été refixée en euros par la mise en place d'un cross-currency swap receveur variable en dollars US / payeur fixe en euros. Le cross-currency swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

Le 21 juillet 2020, les deux tranches émises en dollars US de l'émission du 29 juin 2020 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP), respectivement 181 millions de dollars US à taux fixe à 10 ans (Tranche A) et 133 millions de dollars US à taux fixe de 12 ans (Tranche B) ont fait l'objet d'un cross-currency swap receveur fixe en dollars US / payeur fixe en euros. Le cross-currency swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021					31.12.2022				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Swaps de taux dollars US</b>										
Payeur variable	15	1 045	540	505	-	(13)	505	-	505	-
Payeur fixe	(8)	1 359	540	505	314	18	819	-	505	314
<b>Total</b>	<b>7</b>					<b>5</b>				

Pour la couverture de juste valeur des émissions de billets non garantis de premier rang sur le marché américain, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(24)	(28)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	23	33
<b>Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt USD</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2021	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	1 016	7	1 006	9	2 022	16
Autres actifs financiers	-	6	32	-	32	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	324	186	-	-	324	186
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>692</b>	<b>(185)</b>	<b>974</b>	<b>9</b>	<b>1 666</b>	<b>(176)</b>
Dérivés (1)	-	-	(1 359)	-	(1 359)	-
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>692</b>	<b>(185)</b>	<b>(385)</b>	<b>9</b>	<b>307</b>	<b>(176)</b>

(1) Présentés en montant notionnel

31.12.2022	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	125	5	947	5	1 072	10
Autres actifs financiers	-	5	59	-	59	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	222	154	-	-	222	154
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>(97)</b>	<b>(154)</b>	<b>888</b>	<b>5</b>	<b>791</b>	<b>(149)</b>
Dérivés (1)	-	-	(819)	-	(819)	-
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>(97)</b>	<b>(154)</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>(28)</b>	<b>(149)</b>

(1) Présentés en montant notionnel

## SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	(4)	(2)
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

## GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients ;
- les lignes de crédit non tirés.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont généralement négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.



Les lignes de crédit du Groupe sont contractées auprès de banques de premier rang.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, le Groupe a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes en difficulté et les créances et actifs présentant un risque ont été provisionnés au cas par cas.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est donné en Note 20 - Créances clients et autres débiteurs.

## **GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société de tête du Groupe à des conditions de marché. Safran SA assure le financement courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

### Evolution de la notation du Groupe

Safran avait reçu le 25 février 2021 sa première notation de crédit par Standard & Poor's qui lui avait attribué une note de crédit long terme de BBB+ avec une perspective stable.

Le 29 avril 2022, Standard & Poor's a revu la perspective de cette notation BBB+ de stable à positive. Le 2 décembre 2022, Standard & Poor's a porté la notation à A- avec une perspective stable

Par ailleurs, le 4 mai 2022, Safran a mis en place une ligne de crédit renouvelable, non-tirée au 31 décembre 2022, de 2 milliards d'euros, à échéance mai 2027 et assortie de deux options d'extension successives d'une année chacune qui n'ont pas encore été exercées. Les conditions financières de cette ligne sont indexées sur la satisfaction par le Groupe de deux critères de développement durable : émissions de CO2 (scopes 1 et 2) et proportion de femmes parmi les cadres dirigeants. La satisfaction de ces critères de développement durable ne constitue pas un engagement contractuel et leur éventuelle absence de satisfaction ne constitue pas un défaut au titre du contrat. La satisfaction ou non de ces deux critères est sans incidence sur la faculté d'utiliser la ligne. Cette nouvelle ligne vient en remplacement de la ligne de 2,52 milliards d'euros mise en place en décembre 2015, qui venait à échéance en décembre 2022 et à laquelle il a été mis un terme par anticipation simultanément à la mise en place de la nouvelle ligne.

Les émissions de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain du 9 février 2012 et du 29 juin 2020 sont soumises à un covenant financier sous la forme d'un ratio limite à ne pas dépasser : dette nette / EBITDA  $\leq$  2,5 (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts). Le test du covenant est semestriel ; il est respecté au 31 décembre 2022.

L'euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts) est soumis à un covenant financier annuel. Il s'agit du ratio limite : dette nette / EBITDA  $\leq$  3,5 ; il est respecté au 31 décembre 2022.

Les définitions des termes « dette nette » et « EBITDA » utilisés dans les covenants mentionnés ci-dessus sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières portant intérêts (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées).

### **Note 33 - Actifs destinés à être cédés**

Le 6 décembre 2022, le Groupe est entré en négociation exclusive en vue de céder les activités Safran Cabin Catering et Safran Cabin Cargo.

Un protocole a été signé le 13 janvier 2023. La finalisation de l'opération est attendue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ainsi la vente est considérée comme hautement probable en décembre 2022.

Les actifs et passifs concernés ont donc été, conformément à la norme IFRS 5, isolés sur une ligne spécifique du bilan au 31 décembre 2022.

Les actifs destinés à être cédés ne répondant pas à la définition d'une activité abandonnée selon IFRS 5, aucun retraitement lié à la cession n'a été opéré sur le compte de résultat et sur le tableau de flux de trésorerie.

Les principales catégories d'actifs et de passifs destinées à être cédées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022
Ecart d'acquisition	66
Actifs non courants	85
Actifs courants	61
<b>Total actifs destinés à être cédés</b>	<b>212</b>
Passifs non courants	22
Passifs courants	27
<b>Total passifs destinés à être cédés</b>	<b>49</b>

Le prix probable de cession couvre la valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé.

### **Note 34 - Participation dans les opérations conjointes**

Le Groupe détient des participations dans les opérations conjointes suivantes dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination des programmes moteur CFM56 et LEAP avec General Electric et leur commercialisation ;
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Safran Aircraft Engines et de General Electric ;
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques ;
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance ;
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces opérations conjointes, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Actifs courants	345	292
Actifs non courants	177	52
Passifs courants	213	143
Passifs non courants	24	16
Produits opérationnels	48	102
Charges opérationnelles	(32)	(83)
Résultat financier	2	1
Charge d'impôts	(8)	4
Résultat net	10	24
Autres éléments du résultat global	16	17
Résultat global	26	41
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	(40)	(26)
Flux liés aux activités d'investissement	(5)	(3)
Flux liés aux activités de financement (1)	145	(10)

(1) Cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts - programmes de cession de créances commerciales chez CFM Inc.

## Note 35 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également :

- une action dans la société Safran Ceramics qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société ;
- des droits similaires sur d'autres sociétés du Groupe (ArianeGroup, Safran Electronics & Defense, Safran Power Units).

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	4 253	4 309
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(85)	(107)

  

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	2 380	2 394
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	2 755	3 977

  

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements donnés aux parties liées autres que les co-entreprises (1)	2 256	2 830

(1) Cf. Note 36.a - Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Ventes aux co-entreprises (1)	116	379
Achats auprès des co-entreprises	(63)	(74)
(1) Principalement avec Shannon Engine Support Limited		
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances sur les co-entreprises	230	328
Dettes envers les co-entreprises	51	85
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements donnés aux co-entreprises	389	452

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration (17 membres du 26 mai 2021 jusqu'au 25 mai 2022 et 16 membres depuis le 26 mai 2022), le Directeur Général ainsi que des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes, considérées comme ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant Safran (4 directeurs en 2022 et 2021).

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués aux dirigeants sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Avantages à court terme (1)	7,6	7,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,5
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages en capital	1,1	1,6

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Le montant global des engagements au bilan au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages long terme des dirigeants s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 36 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

### 36.a. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

#### (i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	10	10
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	120	168
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	6 290	7 044
Engagements de location	75	112
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	10	7
Autres engagements	706	900
<b>Total</b>	<b>7 211</b>	<b>8 241</b>

#### Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la Note 35 - Parties liées.

#### Engagements de compensation

L'obtention de grands contrats par le Groupe, en particulier dans le domaine de la défense, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects.

La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer le Groupe au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité du Groupe à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaires à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

#### Engagements de location

Les engagements de location donnés concernent les contrats de location qui bénéficient d'une exemption dans le cadre de la norme IFRS 16 (location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur) et les contrats de location signés mais pas encore démarrés.

#### Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Les garanties financières mentionnées dans ce tableau concernent les financements aéronautiques en place à la date de clôture et sont accordées en support des ventes de moteurs civils, sous forme de financement avion ou garantie de valeur d'actif.

L'exposition brute au titre de ces engagements de financement s'élève, en devise de transaction, à 8 millions de dollars US au 31 décembre 2022 (11 millions de dollars US au 31 décembre 2021), soit 7 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, l'exposition nette ressort à 1 million de dollars US au 31 décembre 2022 (2 millions de dollars US au 31 décembre 2021) et donne lieu, après appréciation du risque, à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. Note 25 - Provisions).

Les promesses de financement accordées aux clients, aux côtés des avionneurs, dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs civils, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces promesses ne font pas partie de l'exposition brute car i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons, et ii) historiquement peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions non incitatives et du caractère subsidiaire de ces financements derrière le marché des loueurs, banques, assureurs-crédit et investisseurs.

#### Autres engagements

Dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique, Safran s'est engagé à souscrire au fonds d'investissement Ace Aero Partenaires à hauteur de 58 millions d'euros.

A la suite des différents appels de fonds effectivement réalisés, le montant de l'engagement résiduel est de 24 millions d'euros au 31 décembre 2022.

#### Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, le Groupe ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques ou retard dans la phase de développement, pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. Note 4.b - Provisions et Note 25 - Provisions). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la Note 37 - Litiges, pour les plus significatives.

## **(ii) Engagements reçus**

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	9	8
Garanties de bonne fin	7	10
Avals, cautions reçus	1	1
Autres engagements reçus	54	32
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>51</b>

## **36.b. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE**

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

### (i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Garanties de passifs données (1)	216	220
<small>(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable</small>		

### (ii) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Garanties de passifs reçues	-	-

## **Garanties données dans le cadre des cessions des activités de sécurité**

Safran a accordé contractuellement à Advent International lors de la cession des activités Identité et Sécurité intervenue le 31 mai 2017 une garantie de passif valorisée à 180 millions d'euros au 31 décembre 2022 ainsi qu'une indemnité spécifique plafonnée à 200 millions de réals (soit 36 millions d'euros) au 31 décembre 2022 destinée à couvrir les conséquences financières éventuelles du différend qui oppose Morpho do Brasil à l'administration fiscale brésilienne au sujet de la méthode de taxation sur la valeur ajoutée de certains produits.

## **Garanties données dans le cadre d'acquisitions**

Néant.

## **36.c. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE**

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée de la ligne de cession de créances déconsolidante au bénéfice de CFM International Inc. (cf. Note 28 - Passifs financiers portant intérêts) et à la ligne de crédit syndiqué confirmée et non utilisée de 2 milliards d'euros mise en place le 4 mai 2022 (cf. Note 32 - Gestion des risques de marché et dérivés).

## Note 37 - Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, investigations, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

Les procédures les plus significatives sont résumées ci-après :

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Dans le cadre du déploiement de son programme de conformité Safran a détecté une situation relative à une activité dans une société de l'ancien périmètre de Zodiac Aerospace acquis en 2018. Cette activité a été cédée le 1er juin 2021.

Au terme de son enquête interne, Safran a considéré que des soupçons de non-conformité durant la période allant de 2004 à 2015 ne pouvaient pas être écartés. Safran a déclaré ces éléments auprès des autorités compétentes en Allemagne et aux Etats-Unis conformément à la réglementation ainsi qu'en France. Les autorités des pays concernés ont engagé une enquête.

Par courrier en date du 21 décembre 2022, le US Department of Justice (DoJ) a décidé de ne pas engager de poursuite à l'encontre de Safran, considérant notamment l'attitude volontaire, coopérative et proactive du Groupe dans ce dossier. Aucune amende n'a été prononcée ; un profit réalisé à l'époque par une filiale aux Etats-Unis d'un montant fixé par le DoJ à 17,2 millions de dollars US a été restitué.

En Allemagne, Safran reste dans l'attente de connaître l'état d'avancement de l'enquête sans qu'il soit possible à ce stade de déterminer précisément les suites qui y seront données ainsi que les impacts pour la société.

Par ailleurs, le dossier reste ouvert en ce qui concerne les poursuites intentées ou qui seraient intentées contre des personnes physiques dans le cadre de ces procédures et, indirectement, leurs potentielles conséquences pour Safran.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.



## Note 38 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

(en millions d'euros)	Ernst & Young				Mazars				TOTAL			
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT		en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>A) Honoraires afférents à la certification des comptes</b>												
A.1) Safran (émetteur)	0,69	0,73	16%	15%	0,66	0,70	15%	14%	1,35	1,43	15%	15%
A.2) Filiales	3,39	3,77	76%	76%	3,43	3,82	79%	79%	6,82	7,59	77%	77%
Sous-total	4,08	4,50	92%	91%	4,09	4,52	94%	93%	8,17	9,02	92%	92%
<b>B) Honoraires afférents aux autres services</b>												
B.1) Safran (émetteur)	0,12	0,16	2%	3%	0,08	0,08	2%	2%	0,20	0,24	3%	2%
B.2) Filiales	0,28	0,30	6%	6%	0,19	0,26	4%	5%	0,47	0,56	5%	6%
Sous-total	0,40	0,46	8%	9%	0,27	0,34	6%	7%	0,67	0,80	8%	8%
<b>TOTAL</b>	<b>4,48</b>	<b>4,96</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4,36</b>	<b>4,86</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>8,84</b>	<b>9,82</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Honoraires afférents à la certification des comptes

Il s'agit de l'ensemble des travaux non détachables de la certification, c'est-à-dire tous les travaux nécessaires à l'émission des rapports de certification sur les comptes et des rapports ou attestations devant être mis à disposition de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Les prestations sont effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger.

### Honoraires afférents aux autres services

Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, travaux effectués dans le cadre d'opérations sur le marché) ou tout autre mission particulière, en général, à caractère non récurrent et conventionnel.

## Note 39 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant.

## Note 40 - Liste des sociétés consolidées

Safran SA	Pays	Exercice 2021		Exercice 2022	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Safran SA</b>	<b>France</b>	<b>Société consolidante</b>			
<b>Propulsion aéronautique et spatiale</b>					
Safran Aircraft Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM International SA	France	OC	50,00	OC	50,00
CFM International, Inc.	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM Materials, LP	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Fabrications Mecaniques de l'Atlantique	France	OC	50,00	OC	50,00
Fan Blade Associates, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aero Composite	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerospace Composites, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Engine Support Holdings (1)	Irlande	EQ	50,00	-	-
Safran Aircraft Engines Hyderabad Private Limited	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Poland	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Morocco	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Safran MDS, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Suzhou Co., Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Guiyang	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Propulsion Technologies International, LLC	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
Safran Aero Boosters	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Safran Test Cells, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters Programs, LLC	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Helicopter Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units San Diego, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units USA	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Initium Aerospace, LLC	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Helicopter Engines Asia Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Moteurs d'Hélicoptères Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Brasil Industria e Comercio do Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Tianjin Co. Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Roxel France	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel Limited	Royaume-Uni	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Transmission Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Transmission Systems Poland sp. z o.o.	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
ArianeGroup Holding et ses filiales	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Sortie en 2022

	Pays	Exercice 2021		Exercice 2022	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Equipements aéronautiques, Défense et Aérospatiaux</b>					
Safran Nacelles	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Aero Precision Repair & Overhaul Company, Inc.	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Landing Systems Services Dinard	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Kentucky, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Wheel & Brake Services, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems México S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Américas S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Landing Systems Services Miami, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Querétaro S.A. de C.V. (1)	Mexique	IG	100,00	-	-
Safran Landing Systems Holdings Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd	Chine	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Filtration Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Suzhou Co., Ltd.	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Chihuahua SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power India Private Limited	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	OC	50,00	OC	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India Pvt Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shanghai SAIFEI Aviation EWIS Manufacturing Co., Ltd	Chine	EQ	49,00	EQ	49,00
Safran Electrical Components Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical and Power Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Safran Landing Systems Services Américas S.A. de C.V. au 31 décembre 2022.

	Pays	Exercice 2021		Exercice 2022	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran Electronics & Defense	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics 1, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Electronics & Defense Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Avionics USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Lynred	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Sagem USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Fadec International, LLC	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Reosc	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Sensing Technologies Switzerland	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Actuation	France	IG	100,00	IG	100,00
Pioneer Aerospace Corporation (1)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Safran Data Systems Investment	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
IDD Aerospace Corp.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Spacecraft Propulsion (2)	France	-	-	IG	100,00
Cilas (3)	France	-	-	EQ	31,50
HMS Laser (2)	France	-	-	EQ	50,00
Financière Orolia (2)	France	-	-	IG	100,00
Orolia Holding SAS (2)	France	-	-	IG	100,00
Orolia Canada Inc. (2)	Canada	-	-	IG	100,00
Spectracom SAS (2)	France	-	-	IG	100,00
Orolia SAS (2)	France	-	-	IG	100,00
Orolia Spain S.L. (2)	Espagne	-	-	IG	100,00
Orolia Switzerland SA (2)	Suisse	-	-	IG	100,00
T4 Science (2)	Suisse	-	-	IG	85,00
Orolia USA Inc. (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
TalenX (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Orolia Government Systems Inc (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Safran Aerotechnics (4)	France	IG	100,00	-	-
Safran Aerosystems Hydraulics (4)	France	IG	100,00	-	-
Safran Aerosystems Fluid (4)	France	IG	100,00	-	-
Safran Aerosystems Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Avox Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Air Cruisers Company, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems	France	IG	100,00	IG	100,00
Engineered Arresting Systems Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems México S. de R.L. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Ducts (4)	France	IG	100,00	-	-
Safran Aerosystems Services Americas, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Asia Pte.Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Europe (4)	France	IG	100,00	-	-
Safran Aerosystems Services Middle East DWC - LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
In-Services Asia Limited	Hong Kong	IG	100,00	IG	100,00
Safran Martin-Baker France	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Cédée le 15 avril 2022

(2) Consolidée en 2022

(3) Consolidée en 2021 dans le palier ArianeGroup Holding et ses filiales

(4) Fusion dans Safran Aerosystems au 1er janvier 2022

	Pays	Exercice 2021		Exercice 2022	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Aircraft Interiors</b>					
Safran Cabin France	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Investment GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Sterling, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Netherlands N.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Galleys US, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin CZ s.r.o.	Republique Tchèque	IG	100,00	IG	100,00
EZ Air Interior Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Cabin Materials, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Tijuana S.A de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Canada Co.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Brazil Ltda.	Bresil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Lamphun Ltd.	Thaïlande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bangkok Ltd.	Thaïlande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Cargo B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bellingham, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats USA LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats GB Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Northwest Aerospace Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Greenpoint Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
EV Participations GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Passenger Innovations Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Passenger Innovations, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Mag Aerospace Industries, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
<b>Holdings et divers</b>					
Etablissements Vallaroché	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ceramics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Société de réassurance Vallaroché SA	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
Safran Corporate Ventures	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac US Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats GB Investment Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Galli Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Additive Manufacturing Campus	France	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence